

Infos **BERGÈRES**

BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2020

- *L'édito*
- *Les comptes rendus de séance*
- *La vie associative*
- *L'état civil*
- *La vie pratique*

SOMMAIRE

ANNÉE 2020

L'édito

- Le mot du maire page 3

Les comptes rendus de séance

- 16 janvier 2020 page 4
- 13 février 2020 page 7
- 5 mars 2020 page 13
- 23 mai 2020 page 16
- 18 juin 2020 page 20
- 16 juillet 2020 page 26
- 11 septembre 2020 page 28
- 16 octobre 2020 page 36
- 17 novembre 2020 page 39
- 16 décembre 2020 page 42

Les travaux

- Rue de Berceaux page 46

La vie associative

- Les associations de Bergères-Les-Vertus page 47

La vie associative (suite)

- L'actualité du Comité des fêtes et les Amis du Mont-Aimé page 48
- L'actualité du tennis club page 49
- L'actualité du club de football page 50
- L'actualité de l'APE page 51

La vie communale

- Les cérémonies 2020 page 52

L'état civil

- Les PACS, les naissances, les mariages et les décès page 53

La vie pratique

- Les numéros et les adresses utiles page 54
- Le conseil municipal page 55
- Illiwap page 56
- Résultat du sondage 2020 page 57

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGÈRES-LES-VERTUS

Directrice de la publication : Eva VAUTRELLE
Conception et réalisation : Commune de Bergères-Les-Vertus
Photos : Associations et Commune de Bergères-Les-Vertus
Imprimé et édité par la Commune de Bergères-Les-Vertus

www.bergereslesvertus.fr



L'édito

L'année 2020, cette année si particulière et éprouvante pour nous tous sanitaires, économiquement et psychologiquement, se termine pour laisser place à 2021.

Les fêtes de fin d'année vont apporter un peu de gaieté dans ce contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19. Profitons de nos retrouvailles en famille, mais restons vigilants et prudents en attendant de retrouver des jours meilleurs qui marqueront le retour à une vie entière et sereine.

Cette pandémie a bouleversé et bouleverse en profondeur nos habitudes de vie.

Le nouveau conseil municipal a donc pris ses fonctions dans un contexte plus que complexe où les actions sont plus lentes et plus difficiles à réaliser, nous obligeant à nous adapter constamment.

Cette première année de mandat n'a pour autant pas empêché votre conseil municipal de travailler coûte que coûte et ainsi faire progresser de nombreux projets :

- Les travaux d'enfouissement mandatés par l'ancien conseil municipal ont débuté. Ils dureront environ 3 mois.

En parallèle, la société LOSANGE, en charge du déploiement de la fibre sur l'ensemble de la Région GRAND EST nous a contactés très récemment pour un début de travaux imminent sur notre commune ... Affaire à suivre.

- Nous continuons notre travail sur la possibilité de réhabilitation du pressoir offert par M. MONCUIT Maurice. Nous espérons associer à ce projet participatif, l'ensemble des vignerons et des citoyens intéressés par sa mise en œuvre. Nous vous espérons nombreux.

- Un projet de piste cyclable est aussi en réflexion pour relier notre commune à la commune de Blancs-Côteaux. A plus long terme, nous souhaitons relier celle-ci au site du Mont-Aimé.

- Vous noterez aussi que plusieurs chemins communaux ont été remis en forme ; le grillage de l'aire de jeux devrait être changé en début d'année ; des arbres vont être replantés sur l'avenue des Comtes de Champagne ; un devis a été réalisé pour le changement des fenêtres et des portes de la Mairie

- Nous avons rencontré les services de la Direction des Départements et des Territoires (DDT) ainsi que ceux du Département pour envisager des solutions afin de faire ralentir la vitesse sur la Route départementale 933

- Un marché communal avec quelques commerçants (primeur et boucher pour commencer) devrait prendre ses quartiers sur le parking derrière l'église dès la fin janvier.

Nous restons, bien évidemment, à votre écoute pour recueillir vos idées afin d'améliorer notre cadre de vie et embellir notre village.

Aussi, j'ai une pensée bienveillante pour toutes nos associations qui ont été contraintes d'annuler la quasi-totalité de leurs activités et manifestations cette année.

Je remercie en particulier le Comité des fêtes pour l'installation des décorations de Noël qui viennent égayer notre village.

Enfin, je remercie aussi nos employés municipaux qui ont œuvré au maintien du service public lors de ces derniers mois.

Gardons l'espoir d'une année 2021 où nos vies pourront reprendre leurs habitudes. Prenez soin de vous et bonnes fêtes de fin d'année.

Eva VAUTRELLE
Maire de Bergères-les-Vertus

Séance du 16 Janvier 2020

L'an 2020 et le 16 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de COLPAERT Jean-Claude, Maire.

Présents : M. COLPAERT Jean-Claude, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, MONCUIT Jeannine, VAUTRELLE Eva, MM : CAYREFOURCQ Claude, COTTRAY Julien, GALLOIS Bernard, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEPAGE Gérard, PERROT Gervais, ROSET José

Absent(s) : Mme RAGAZZOLI Karine, MM : DOYEN Daniel, JASEK Wladyslaw

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15

- Présents : 12

Date de la convocation : 10/01/2020

Date d'affichage : 10/01/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture d'Epernay
le : 20/01/2020

et publication ou notification
du : 20/01/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAUTRELLE Eva

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Devis société TAUW (déclaration ICPE) - 2020_D0001

- Suppression de la Régie recettes cantine et garderie - 2020_D0002

- Devis travaux d'enrobés COLAS - 2020_D0003

- Avis du Conseil Municipal sur projet de création d'une unité de méthanisation à Congy - 2020_D0004

- Devis ONF (mise en place 200 plants parcelle n° 7) - 2020_D0005

- Convention 2020 fourrière animale - 2020_D0006

- Cotisation 2020 Association des Maires de la Marne, de France - 2020_D0007

- Classement de parcelles dans le domaine public communal (ZD 161, 164, 166) - 2020_D0008

Devis société TAUW (déclaration ICPE) - réf : 2020_D0001

Monsieur le Maire présente un devis établi par la société TAUW, société de conseil et d'ingénierie environnementale ainsi que de la construction, afin de réaliser la déclaration ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) en ce qui concerne le projet de la future station-service. Le devis s'élève à 1 100.00 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Suppression de la Régie recettes cantine et garderie - réf : 2020_D0002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du CGCT relatif à la création, modification et suppression des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 août 2009 portant création d'une régie de recettes cantine et garderie de Bergères-les-Vertus.

La Régie de Recettes cantine et garderie a été créée le 31 août 2009 suite à la délibération n° 80-09 du 27 août 2009,

Après le transfert de la compétence scolaire effectué depuis 2017, la Commune n'ayant plus la nécessité de la conserver la Régie Recettes cantine et garderie sera supprimée.

Séance du 16 Janvier 2020 (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de la suppression de la Régie de recettes cantine et garderie à compter du 1er Février 2020.

- DIT que le régisseur ne percevra plus d'indemnité de responsabilité au titre de cette régie.

La Régisseuse, Mme LABRE Béatrice, en retraite depuis, devra se rendre auprès de la Trésorerie d'Epernay Municipale pour procéder à la restitution du fonds de caisse du montant de 250 euros qui avait été mis à disposition par la Trésorerie d'Epernay Municipale lors de la création de la Régie en 2009.

Le Maire et le comptable du Trésor auprès de la Commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Devis travaux d'enrobés COLAS

- réf : 2020_D0003

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise COLAS qui concerne des travaux d'enrobés à effectuer (école, trottoir Mairie, trottoir virage).

Celui-ci s'élève à 5 847,71 € HT, soit 7 017,25 € TTC.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Avis du Conseil Municipal sur projet de création d'une unité de méthanisation à Congy

- réf : 2020_D0004

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique s'est tenue du 18 novembre 2019 au 6 janvier 2020 concernant le projet de création d'une unité de méthanisation à Congy par la société DIGEO.

Deux permanences ont eu lieu en Mairie de Bergères-les-Vertus le 22 novembre puis le 18 décembre de 17 heures à 19 heures, tenues par un membre de la commission d'enquête.

Un registre d'enquête publique a pu être complété.

Son avis étant demandé sur ce projet, le Conseil Municipal se prononce ainsi : les membres du Conseil ne sont pas contre ce projet mais indiquent des nuisances éventuelles relatives aux passages de camions qui seront problématiques.

Une question se pose concernant une éventuelle compensation financière due à la gêne occasionnée.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Devis ONF (mise en place 200 plants parcelle n° 7) - réf : 2020_D0005

Monsieur le Maire présente un devis établi par l'ONF relatif aux travaux sylvicoles suivants : régénération par plantation, mise en place de 200 plants parcelle n°7.

Le devis s'élève à 556,00 HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Convention 2020 fourrière animale

- réf : 2020_D0006

Monsieur le Maire informe de la réception de la convention de fourrière 2020. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière 2020 entre l'A.I.M.A.A. dont le siège est à EPERNAY et la Commune de BERGERES-LES-VERTUS.

Une participation financière de 216.65 € sera par conséquent versée à l'A.I.M.A.A. (0.35 € TTC par habitant et par an).

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Cotisation 2020 Association des Maires de la Marne, de France - réf : 2020_D0007

Monsieur le Maire informe de la réception de l'appel de Cotisation 2020 relatif à l'Association des Maires de la Marne et Association des Maires de France pour un montant total de 509,75 euros HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire procéder au règlement de ces cotisations 2020.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 16 Janvier 2020 (suite)

Classement de parcelles dans le domaine public communal (parcelles ZD 161, ZD 164, ZD 166) - réf : 2020_D0008

Monsieur le Maire propose de procéder au classement dans le domaine public de diverses parcelles acquises par la Commune de Bergères-les-Vertus en 2012 dans le cadre d'alignements de voirie.

Il y a donc lieu de procéder à la mise à jour du tableau de voirie.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La largeur de voirie de la rue des Champenois est augmentée. Par conséquent, plusieurs parcelles, acquises par la Commune dans le cadre d'alignements, sont intégrées au domaine public.

Toutes ces parcelles intégrées au domaine public sont récapitulées dans le tableau ci-joint en annexe 1.

Le tableau de voirie est modifié en annexe 2.

La largeur de voirie était de 4,08 mètres linéaires. Elle est désormais de 5,60 mètres linéaires.

L'annexe 3 est un plan de situation relatif aux 3 parcelles concernées.

Monsieur le Maire propose :

- de classer dans le domaine public les parcelles mentionnées dans l'annexe 1,

- de valider les modifications apportées au tableau de voirie comme indiqué à l'annexe 2,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un nouveau courrier de relance a été reçu concernant le compte DIF Elus (exercice 2017) qui n'a pas été réglé pour un montant de 258,82 euros.

- Monsieur le Maire présente deux DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) relatives aux ventes LEPAGE-PERROT / FRANCOIS (parcelles D1107-1108-1112-1397) et MERLIN / BRISSON (parcelles ZD142-143). La Commune ne souhaite pas préempter.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier proposé par la CAECPC à la signature pour un envoi au Préfet de la Marne et relatif à la mise en conformité du système d'assainissement de Bergères-les-Vertus.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que Mr et Mme CHRISTOPHE, boulangers pâtisseries de Bergères-les-Vertus, ont effectué une proposition d'achat pour le montant de 80 000 euros de la boulangerie dont ils sont locataires actuellement. Cette proposition d'achat sera soumise au prochain Conseil municipal.

Séance levée à: 19:45

En mairie, le 23/01/2020
Le Maire
Jean-Claude COLPAERT

Séance du 13 Février 2020

L'an 2020 et le 13 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de COLPAERT Jean-Claude, Maire.

Présents : M. COLPAERT Jean-Claude, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, MONCUIT Jeannine, VAUTRELLE Eva, MM : COTTRAY Julien, DOYEN Daniel, GALLOIS Bernard, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, JASEK Wladyslaw, LEPAGE Gérard, ROSET José

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAGAZZOLI Karine à Mme MONCUIT Jeannine, M. PERROT Gervais à M. GIRAULT Gwennaël

Excusé(s) : M. CAYREFOURCQ Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 07/02/2020

Date d'affichage : 07/02/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture d'Epernay
le : 17/02/2020

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAUTRELLE Eva

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Dissolution budget Assainissement - 2020_D0009
- Vente boulangerie - Immeuble à usage commercial et d'habitation - 2020_D0010
- Validation Appel d'Offres "Travaux de voirie rue des Berceaux (phase 2)" - 2020_D0011
- Extension du réseau AEP route de Pierre-Morains (2016) - 2020_D0012

- Convention de versement d'un fonds de concours Travaux d'extension réseau AEP (2016) - 2020_D0013

- Autorisation de dépenses budgétaires d'investissement - 2020_D0014

- Effacement de réseaux rue des Berceaux (SIEM) - 2020_D0015

- Projet éolien Chaintrix-Bierges - 2020_D0016

- Subventions Associations - 2020_D0017

- Concert de printemps - Eglise de Bergères-les-Vertus - 2020_D0018

- Contrat d'engagement Harmonie de Vertus - 2020_D0019

- Devis diagnostic boulangerie pour vente - 2020_D0020

- Devis maître d'oeuvre - Pressoir - 2020_D0021

- Devis panneau église - Champagne Publicité - 2020_D0022

- Cotisation 2020 - Fondation du Patrimoine - 2020_D0023

- Adhésion 2020 - Mission Côteaux, Maisons et Caves de Champagne (UNESCO) - 2020_D0024

Dissolution budget Assainissement - réf : 2020_D0009

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert de la compétence assainissement aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020,

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne au 1er janvier 2020, le budget annexe communal de l'assainissement doit être dissout au 31 décembre 2019 et il doit être procédé à la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du Budget principal de la Commune.

Séance du 13 Février 2020 (suite)

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la dissolution du budget annexe de l'assainissement au 31 décembre 2019.
- Approuve la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Commune 2020.
- Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.
- Décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la dissolution de ce budget annexe.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vente boulangerie - Immeuble à usage commercial et d'habitation - réf : 2020_D0010

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2007, dès l'acquisition par la commune auprès de Monsieur et Madame DEBITE d'un immeuble à usage commercial de 123 m² et d'habitation de 113,23 m² sis 7 Rue du Mont-Aimé, un bail commercial avait été établi au profit de Monsieur et Madame CHRISTOPHE, eux-mêmes devenus acquéreurs du fonds de commerce de boulangerie.

Désireux d'acquérir dorénavant cet immeuble afin de pouvoir y effectuer des travaux, Monsieur et Madame CHRISTOPHE ont proposé courant janvier 2020 d'en effectuer l'achat pour un montant de 80 000 euros.

Le Conseil municipal échange sur le sujet et s'accorde sur le montant proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers liés à l'aliénation de l'immeuble.
- le prix de vente est fixé à 80 000 euros (quatre-vingt mille euros) + les frais notariés.
- le Notaire désigné en charge de réaliser la transaction entre la Commune de Bergères-les-Vertus (vendeur) et Monsieur et Madame CHRISTOPHE (acheteurs) est Maître PITEL, notaire à Vertus - Blancs Côteaux.

Numéro SIRET de la Commune 21510044700014.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Validation Appel d'Offres "Travaux de voirie rue des Berceaux (phase 2)" - réf : 2020_D0011

Un appel d'offres à procédure adaptée a été lancé pour le marché susdit par voie de dématérialisation. L'ouverture des plis (au total six plis électroniques) a eu lieu le Vendredi 20 Décembre 2019 à douze heures.

Après étude de chaque dossier par notre maître d'œuvre, son analyse est la suivante :

RECAPITULATIF (EN EUROS, HT)	PLI N° 1 S RTP	PLI N° 2 EUROVIA	PLI N° 3 COLAS
SOLUTION DE BASE	155 913.10€	152 119.00€	141 370.00€
VARIANTE 1	149 063.10€	145 539.00€	139 900.00€
RECAPITULATIF (EN EUROS, HT)	PLI N° 4 EIFFAGE	PLI N° 5 RAMERY	PLI N° 6 SMTP
SOLUTION DE BASE	162 324.95€	163 364.50€	169 000.00€
VARIANTE 1	157 318.20€	147 901.00€	

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le Jeudi 9 Janvier 2020 à quatorze heures en présence d'un intervenant de la SOFIM (notre maître d'œuvre).

Les membres de la commission d'appel d'offres proposent de retenir l'entreprise COLAS, 3 rue des Poinçonniers, BP 191, 51206 EPERNAY Cedex pour un montant de 141 370.00 € en solution de base.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de la Commission d'appel d'offres : l'entreprise COLAS est retenue pour un montant HT de 141 370.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Extension du réseau AEP route de Pierre-Morains (2016) - réf : 2020_D0012

Monsieur le Maire rappelle, qu'en prévision d'une construction route de Pierre-Morains à cette période, la décision avait été prise de l'extension du réseau AEP (Alimentation Eau Potable) courant 2016 mais cela n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

Séance du 13 Février 2020 (suite)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette extension et autorise Monsieur le Maire à la signature de tout document afférent à ce dossier.
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de versement d'un fonds de concours Travaux d'extension réseau AEP (2016) - réf : 2020_D0013

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne est compétente pour effectuer les travaux d'extension du réseau, nécessaire à l'alimentation en eau potable des usagers.

Les communes maîtrisent l'urbanisation de leur territoire et, de fait, elles initient indirectement des travaux d'eau potable, puisque ceux-ci sont indispensables à la viabilisation des terrains rendus constructibles par les communes.

Courant 2016, la commune de Bergères-les-Vertus avait informé par courrier la CCRV de la nécessité d'une extension Voie Communale n°5 de Bergères-les-Vertus à Pierre-Morains.

La CAECPC reprenant les engagements pris par l'ex. CCRV, ainsi les deux collectivités ont décidé de conclure une Convention de versement de fonds de concours pour la réalisation de ces travaux.

Le montant de ces travaux est estimé à 22 000 € HT, le montant définitif sera connu lors de l'établissement du décompte général des travaux définitifs réalisés. Les charges de ces travaux sont réparties de la manière suivante :

- 51 % pour la CAECPC
- 49 % pour la Commune de Bergères-les-Vertus

Un titre de remboursement sera émis par la CAECPC à l'encontre de la Commune de Bergères-les-Vertus.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette Convention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation de dépenses budgétaires d'investissement - réf : 2020_D0014

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du

code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par Ordonnance

n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3

"En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 (hors chapitre 16 "Remboursements d'emprunts") :

1 517 878 - 879 660,55

638 217,45 / 4 = 159 554,36 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 13 065,00 € pour les dépenses d'investissement suivantes :

- Chapitre 20 : ROUALET bornage pour travaux 2 358,00 €

- Chapitre 204 : CAECPC Fonds de concours extension de réseau AEP pour 10 691,00 €

- Chapitre 27 : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MARNE pour cession action SPL-XDEMAT 16,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans les limites indiquées ci-dessous.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 13 Février 2020 (suite)

Effacement de réseaux rue des Berceaux (SIEM) - réf : 2020_D0015

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et de télécommunication dans la rue des Berceaux de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement du réseau BT	240 000.00 €	12 000.00 €
Effacement du réseau Orange	96 000.00 €	96 000.00 €
Effacement du réseau Eclairage Public	72 570.00 €	59 000.00 €

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la solution technique proposée et est défavorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux Rue des Berceaux, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM

- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Projet éolien Chaintrix-Bierges - réf : 2020_D0016

Un projet éolien, a lieu actuellement sur les communes de Chaintrix-Bierges et Vélye, dont l'enquête publique a lieu du 28 janvier 2020 jusqu'au 27 février 2020.

La Commune de Bergères-les-Vertus étant située dans le périmètre d'affichage de 6 km de ce projet, il est demandé au Conseil municipal de délibérer afin de faire part de son avis sur le projet.

En raison de l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note de synthèse relative à ce projet avait été transmise afin d'être jointe à leur convocation au Conseil municipal pour chaque membre du Conseil municipal.

Après échange sur ce projet, le Conseil municipal à la majorité émet un avis défavorable sur le projet éolien de Chaintrix-Bierges par 8 voix contre et 6 voix pour.

A la majorité (pour : 6 contre : 8 abstentions : 0)

Subventions Associations - réf : 2020_D0017

Monsieur le Maire propose le versement des subventions aux organismes suivants :

Nous précisons que Madame Eva VAUTRELLE s'abstient de voter étant Présidente de BADBERGERES,

Monsieur Gwenael GIRAULT n'exerce pas le pouvoir reçu par Monsieur Gervais PERROT car ce dernier est Président des AMIS DU MONT-AIME, Monsieur Julien COTTRAY est contre l'augmentation de la subvention accordée aux AMIS DU MONT-AIME.

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT SUBVENTION
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP DE BERGERES-LES-VERTUS	350.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION BADMINTON BADBERGERES	400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DE NOS EGLISES	60.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS	500.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	2 400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FAMILLES RURALES	700.00 €

Séance du 13 Février 2020 (suite)

6574	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	115.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DU MONT-AIME	1 000.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP SECTEUR VERTUS	378.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	SECTION LOCALE DE BERGERES-LES-VERTUS POUR LA VITICULTURE DURABLE	400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FCCB DE VERTUS	200.00 €
			7 203.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord à la majorité.
A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 2)

Concert de printemps - Eglise de Bergères-les-Vertus - réf : 2020_D0018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir été contacté par les Amis de l'Orgue et son Président Monsieur REGNIER pour l'organisation d'un concert de printemps en l'Eglise Saint-Memmie de Bergères-les-Vertus, dans le cadre des concerts décentralisés.

Les Amis de l'Orgue souhaitent contribuer à la mise en valeur des derniers travaux effectués sur l'église, et en particulier les vitraux. Ce concert s'inscrit aussi dans le cadre de l'action pédagogique entreprise cette année entre les écoles de Bergères-les-Vertus et l'école de musique de Vertus.

La date retenue serait le 15 mai 2020. Tous les frais sont pris en charge par les Amis de l'Orgue (cachets des artistes, frais de déplacement, de régie,...). La participation de la Commune de Bergères-les-Vertus à hauteur de 2 cartons de 6 bouteilles de champagne est demandée afin d'organiser le verre de l'amitié en fin de concert.

Le Conseil municipal est satisfait de cette demande et donne son accord à l'unanimité à Monsieur le Maire.

Contrat d'engagement Harmonie de Vertus - réf : 2020_D0019

Monsieur le Maire donne lecture du contrat d'engagement avec l'Amicale des Musiciens de l'Harmonie de Vertus pour assurer la partie musicale des manifestations des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre 2020 pour le montant total de 800,00 €.

Devis diagnostic boulangerie pour vente - réf : 2020_D0020

Monsieur le Maire donne lecture de 2 devis demandés relatifs aux diagnostics Amiante, Electricité, Gaz et Performance énergétique, documents obligatoires en vue de la vente prochaine de la boulangerie.

Le devis retenu est celui établi par DL EXPERTS pour le montant de 460.00 € HT soit 552.00 € TTC, hors prélèvement amiante si nécessaire au montant de 64.17 € HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis autorise Monsieur le Maire à sa signature.
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Devis maître d'oeuvre - Pressoir - réf : 2020_D0021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour un contrat de maîtrise d'oeuvre relatif à la Restauration d'un pressoir de 1896.

Celui-ci a été établi par Madame Ingrid COUTREL-SANTORO, Architecte DPLG, pour un montant de 1 600.00 € HT soit 1 920.00 € TTC, correspondant à trois réunions de travail d'une demi-journée en mairie. Un montant forfaitaire de 400.00 € HT, soit 480.00 € TTC pourrait s'ajouter par réunion de travail supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis de Madame Ingrid COUTREL-SANTORO et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes dans ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 13 Février 2020 (suite)

Devis panneau église - Champagne Publicité - réf : 2020_D0022

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour la réalisation de 2 panneaux d'information ainsi que leur pose dans l'église. Celui-ci a été établi par CHAMPAGNE PUBLICITE pour un montant de 370.50 € HT soit 444.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à sa signature.
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Cotisation 2020 - Fondation du Patrimoine - réf : 2020_D0023

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Fondation du Patrimoine. Il s'agit d'un appel à cotisation 2020 afin de leur permettre de poursuivre leur mission de protection du patrimoine populaire de proximité et de sa préservation.

Le montant de la cotisation est fixé à 75,00 € pour une commune dont l'effectif se situe entre 500 et 1 000 habitants.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire au versement de cette cotisation.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion 2020 - Mission Côteaux, Maisons et Caves de Champagne (UNESCO) - réf : 2020_D0024

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Mission Côteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrite à l'UNESCO. Il s'agit d'un appel à cotisation 2020 lancé dans le but de poursuivre ses activités de valorisation du patrimoine. Le montant de l'adhésion est fixé à 0,50 € par habitant, soit une cotisation à verser de $619 \times 0,50 = 309.50$ €.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire au versement de cette cotisation.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique au Conseil municipal avoir reçu de la part de Monsieur VIGNES (CAECPC) ne convention provisoire du BRGM

(Bureau de Recherches Géologiques et Minières) concernant la stabilité des terrains du site touristique du Mont-Aimé. Le montant de ce Programme, fixé à 50 000.00 €, est encore provisoire et serait financé en totalité par BRGM et la CAECPC.

- Monsieur le Maire informe que la Commune a reçu une lettre de l'avocat de Madame Catherine BOCQUET, agent de service dont le contrat a pris fin le 30 septembre 2019

- Monsieur le Maire informe avoir eu une réunion avec la CAECPC concernant la mise en place d'une future Redevance spéciale d'enlèvement des déchets

- Monsieur le Maire a reçu une invitation des écoles, maternelle et élémentaire, pour le prochain Conseil d'école qui est fixé au 12 mars, Madame VAUTRELLE Eva s'y rendra afin de représenter la commune

- Monsieur le Maire informe que l'ONF propose la mise en place de panneaux pour indiquer nom de la Forêt, au vu du tarif jugé élevé, le Conseil municipal n'est pas intéressé

- Monsieur le Maire donne lecture d'un devis demandé pour la mise en place d'une vidéosurveillance reçu de l'entreprise PERCHAT Mireille. Il a été décidé d'étudier celui-ci dès réception d'un autre devis.

- Monsieur le Maire évoque le Tableau de permanence pour les Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal afin qu'il puisse redescendre l'information suivante : la Facturation Assainissement n'a dans un premier temps pas pu être établie au moment de l'acompte au motif que le paramétrage du talon optique de la facture était en cours (les délais n'ont finalement pas abouti sur 2019).

La Facturation du solde 2019 a été effectuée mi-décembre 2019 mais malgré plusieurs relances auprès de la Trésorerie, nous constatons qu'elle n'a pas encore donné lieu à la réception des factures correspondantes. Nous comptons sur la compréhension des habitants.

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 17/02/2020
Le Maire
Jean-Claude COLPAERT

Séance du 5 Mars 2020

L'an 2020 et le 5 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de COLPAERT Jean-Claude Maire

Présents : M. COLPAERT Jean-Claude, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VAUTRELLE Eva, MM : COTTRAY Julien, DOYEN Daniel, GILLAIN Eric, JASEK Wladyslaw, LEPAGE Gérard, ROSET José

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GALLOIS Bernard à M. COLPAERT Jean-Claude

Absent(s) : MM : CAYREFOURCQ Claude, GIRAULT Gwennaël, PERROT Gervais

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15

- Présents : 11

Date de la convocation : 28/02/2020

Date d'affichage : 28/02/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay

le : 10/03/2020

et publication ou notification

du : 10/03/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme RAGAZZOLI Karine

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Loyer Boulangerie Février 2020 - 2020_D0025

- Clôture du budget Assainissement pour Transfert de compétence à la CAECPC - 2020_D0026

- Devis travaux sylvicoles ONF - 2020_D0027

- Devis panneau église n° 2 : Champagne Publicité - 2020_D0028

Loyer Boulangerie Février 2020

- réf : 2020_D0025

Monsieur le Maire fait état au Conseil municipal de la situation vécue par les locataires de la boulangerie. En effet, leur four est tombé en panne ce qui engendre la fermeture de leur commerce pendant environ un mois. Devant faire face à cette situation financière, les locataires ont sollicité Monsieur le Maire pour une aide qui pourrait se traduire par la remise gracieuse de leur loyer. Le montant mensuel de celui-ci est de 810,83 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la remise gracieuse du loyer de Février 2020 aux locataires actuels de la boulangerie.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Clôture du budget Assainissement pour Transfert de compétence à la CAECPC - réf : 2020_D0026

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence Assainissement collectif a été transférée à la Communauté d'Agglomération Eprenay Côteaux et Plaine de Champagne.

Par délibération n°2020_D0009 du 13 février 2020, il a été décidé de clôturer le budget annexe Assainissement au 31 décembre 2019, et de transférer les résultats de clôture au budget principal de la commune (une fois le compte administratif et le compte de gestion approuvés).

Dans le même temps, le comptable assignataire de la commune procèdera à la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune, et effectuera l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette réintégration.

Séance du 5 Mars 2020 (suite)

Le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget Assainissement ont été approuvés et laissent apparaître les soldes et résultats suivants :

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ASSAINISSEMENT	
SECTION D'EXPLOITATION	MONTANT (€)
Recettes de l'exercice (A)	154 409.88
Dépenses de l'exercice (B)	97 794.09
Résultat de l'exercice (A – B)	56 615.79
Résultat reporté au 31/12/2018	0
Résultat cumulé au 31/12/2019	56 615.79
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT (€)
Recettes de l'exercice (A)	170 554.21
Dépenses de l'exercice (B)	160 785.32
Résultat de l'exercice (A – B)	9 768.89
Résultat reporté au 31/12/2018	- 72 681.08
Résultat cumulé au 31/12/2019	- 62 912.19

Le Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2224-1, L 2224-2, du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les résultats prévisionnels de l'exécution 2019 du budget annexe Assainissement de la Collectivité, validés par le comptable public

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget annexe Assainissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de procéder à la clôture du budget annexe de l'Assainissement,

- que les résultats à reporter du compte administratif 2019 du budget annexe de l'Assainissement, sont ceux indiqués dans le tableau ci-dessus

- de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune, par le comptable assignataire

- constate qu'il n'y a pas d'excédent à transférer à la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Devis travaux sylvicoles ONF - réf : 2020_D0027

Monsieur le Maire donne lecture du devis transmis par Monsieur DERYTER, qui est notre interlocuteur de l'ONF, relatif à des travaux prévus en 2020 dans la forêt communale de Bergères-les-Vertus. Il y indique les parcelles et les travaux prévus.

Une réunion s'est déroulée ce 7 février, Monsieur DERYTER y a exposé les travaux sylvicoles souhaités et plusieurs conseillers ont pu assister à celle-ci.

Le devis présenté est de 2 120,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Devis panneau église n° 2 : Champagne Publicité - réf : 2020_D0028

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour la réalisation de 2 panneaux d'information ainsi que leur pose dans l'église. Ce devis est supérieur au précédent puisque son support est différent, il sera plus adapté, autant par sa solidité que par son esthétique.

Il a été établi par CHAMPAGNE PUBLICITE pour un montant de 687.00 € HT soit 824.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 5 Mars 2020 (suite)

Questions diverses :

- Concernant une éventuelle modification du carrefour RD9 Route de Coligny, Monsieur le Maire expose le devis reçu du maître d'oeuvre SOFIM, celui-ci s'élèverait à 70 000 euros HT
- Monsieur le Maire expose le travail de la SAFER en ce qui concerne le projet "Fontaine Saint-Memmie"
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des "Actes administratifs" restent à effectuer en ce qui concerne les rues suivantes :
 - rue du Petit Orme
 - rue de la Cour Mottée
 - rue des Corvées
 - rue des Berceaux
- Monsieur Eric GILLAIN indique que certains panneaux de signalisation se sont dégradés au niveau des peintures : nous allons nous rapprocher de la société Multi-Services
- Monsieur Gérard LEPAGE parle à nouveau du mur du cimetière qui se détériore
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'inauguration des travaux de l'église et des vitraux initialement prévue fin Mars est finalement reportée à une date ultérieure en raison du contexte actuel

Séance levée à : 20:00

En mairie, le 12/03/2020
Le Maire
Jean-Claude COLPAERT

Séance du 23 Mai 2020

L'an 2020 et le 23 Mai à 14 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la SALLE DES FETES sous la présidence de Madame Eva VAUTRELLE, Maire.

Présents : Mmes : COUTANT Sophie, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, VAUTRELLE Eva, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GIRAULT Gwennaël à Mme VAUTRELLE Eva

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 18/05/2020

Date d'affichage : 18/05/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LAYAT Cloé

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Fixation du nombre d'adjoints - 2020_D0029
- Délégations Maire et Adjoints - 2020_D0030
- Indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints - 2020_D0031
- Commission d'Appel d'offres - 2020_D0032
- Commission de contrôle des listes électorales - 2020_D0033
- Election Délégués au Comité Syndical du SIEM - 2020_D0034
- Correspondant Défense - 2020_D0035

- Correspondant sécurité routière - 2020_D0036
- Comité consultatif des sapeurs-pompiers - 2020_D0037
- Commissions communales - 2020_D0038

Fixation du nombre d'adjoints - réf : 2020_D0029

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ; Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ; Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Bergères-les-Vertus un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre

- d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

A la majorité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Délégations Maire et Adjoints - réf : 2020_D0030

Le président expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au Conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, après en avoir donné lecture.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide de donner au maire les délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, alinéas :

1- Arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

3- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Séance du 23 Mai 2020 (suite)

4- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;

10- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

11- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13- Décider les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code

15- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

16- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

19- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21- Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

23- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subventions

28- Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique pour les projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique

D'autoriser le Maire à subdéléguer tout ou partie de ces attributions à un Adjoint.

De déléguer provisoirement les attributions visées ci-dessus aux Adjoints, dans l'ordre du tableau, en cas d'empêchement du Maire

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

A la majorité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints - réf : 2020_D0031

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2123-20 et suivants, relatif aux indemnités de fonction des élus,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

Considérant qu'en vertu de l'article L.2123-20-1 du même code, et sauf décision contraire du conseil municipal, l'indemnité des maires des communes de moins de 1000 habitants est fixée au taux maximal,

Considérant que la commune compte au 1er janvier 2018 une population totale de 630 habitants,

Séance du 23 Mai 2020 (suite)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE :

De fixer comme suit, à compter du 23 Mai 2020 les indemnités de fonction des élus :

- L'indemnité du Maire, Madame VAUTRELLE Eva à 40,3 % de l'indice brut 1027 annuel (46 672,81 €). Il est à préciser que l'indemnité sera calculée au prorata de manière à être versée mensuellement.

- L'indemnité des trois Adjoints, Monsieur GIRAULT Gwennaël, Madame RAGAZZOLI Karine et Madame MONCUIT Jeannine à 8,250 % de l'indice brut 1027 annuel, de manière à conserver le même montant d'indemnité qu'au précédent mandat
A la majorité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Commission d'Appel d'offres - réf : 2020_D0032

La Commission d'appel d'offres est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marchés publics où elle intervient.

Elle doit être composée du Maire ou son représentant, de 3 conseillers titulaires et 3 conseillers suppléants au minimum.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
1) Mme RAGAZZOLI Karine	1) Mme MONCUIT Jeannine
2) Mr GIRAULT Gwennaël	2) Mr VALLOIS Jean-François
3) Mr LHEUREUX Patrick	3) Mr ROSET José
4) Mme VALLOIS Anne-Sophie	4) Mr BEAUJET Julien

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Commission de contrôle des listes électorales - réf : 2020_D0033

La commission de contrôle des listes électorales est composée du Maire, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ou sous-préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Elle est également composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission :

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Membre titulaire : Mr LHEUREUX Patrick

- Membre suppléant : Mr GIRAULT Gwennaël

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Election Délégués au Comité Syndical du SIEM - réf : 2020_D0034

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,

Vu les statuts du SIEM et plus précisément l'article 13 de ces statuts qui prévoit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour une commune de moins de 1 000 habitants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du SIEM,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la collectivité au sein de la commission locale du SIEM, considérant que la population de notre commune est inférieure à 1 000 habitants.

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

Comme délégué titulaire car ayant obtenu la majorité absolue, Mr GILLAIN Eric

Comme délégué suppléant car ayant obtenu la majorité absolue, Mr GIRAULT Gwennaël

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Correspondant Défense - réf : 2020_D0035

Monsieur le Maire propose de nommer parmi les conseillers municipaux un Correspondant défense. Celui-ci a pour rôle être un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région, dont la mission première consiste à informer et sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Madame VALLOIS Anne-Sophie est désignée Correspondant défense.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Séance du 23 Mai 2020 (suite)

Correspondant sécurité routière

- réf : 2020_D0036

Monsieur le Préfet invite les communes à désigner un Correspondant sécurité routière.

Celui-ci a pour rôle de veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à la prise en charge dans sa collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Monsieur ROSET José comme Correspondant à la sécurité routière.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Comité consultatif des sapeurs-pompiers -

réf : 2020_D0037

L'instauration de ce comité consultatif des sapeurs-pompiers a pour but de donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires, à l'exclusion de celles intéressant la discipline (engagement, renouvellement, changement de grade jusqu'à celui de capitaine).

Il est également informé des recours formés contre les décisions de refus d'engagement ou de réengagement prises par le Maire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal approuve que le comité consultatif soit composé des représentants suivants :

Mr VALLOIS Jean-François - Mr ROSET José

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Commissions communales - réf : 2020_D0038

Après présentation des différentes commissions, celles-ci ont été redéfinies à l'unanimité ainsi :

COMITE DES FETES :

Tous les membres du Conseil municipal

VITICULTURE - AGRICULTURE - SUIVI FONCIER NON BATI - RELATION AVEC LE MONDE VITICOLE, BOIS ET FORET :

GIRAULT Gwennaél - LHEUREUX Patrick - ROSET José - GILLAIN Eric - CHAMPION Robin - DOURY Kévin

ENTRETIEN COURANT DU VILLAGE (VOIRIE, BATIMENT, CIMETIERE) :

GIRAULT Gwennaél - LHEUREUX Patrick - RAGAZZOLI Karine - MONCUIT Jeannine - VALLOIS Jean-François - ROSET José - BEAUJET Julien - DOURY Kévin

PROJETS D'AMENAGEMENT (URBANISME, PLU, GRANDS PROJETS, SECURITE, ENVIRONNEMENT, TOURISME) :

VALLOIS Anne-Sophie - RAGAZZOLI Karine - MONCUIT Jeannine - BEAUJET Julien - GILLAIN Eric - VALLOIS Jean-François - LEROY Stéphane - CHAMPION Robin - COUTANT Sophie

BUDGET / FINANCES :

GIRAULT Gwennaél - MONCUIT Jeannine - VALLOIS Anne-Sophie - RAGAZZOLI Karine - LEROY Stéphane - COUTANT Sophie

RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS, LA JEUNESSE, LES ECOLES, EXTRA-SCOLAIRE, ET SPORTS :

VALLOIS Anne-Sophie - LAYAT Cloé - RAGAZZOLI Karine - COUTANT Sophie

INFORMATIQUE - DEMATERIALISATION - MOYENS DE COMMUNICATION :

LEROY Stéphane - VALLOIS Anne-Sophie - CHAMPION Robin - DOURY Kévin - BEAUJET Julien - COUTANT Sophie

ANCIENS / CCAS :

MONCUIT Jeannine - VALLOIS Anne-Sophie - ROSET José

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Questions diverses :

- La distribution des masques en tissu aux habitants de Bergères-les-Vertus (2 masques par adulte et par enfant de plus de 10 ans) aura finalement lieu plus tôt que prévu puisque la Ville d'Epernay a proposé de consentir une avance de masques aux communes non pourvues, en attendant notre livraison prévue début-juin et nous les en remercions.

Les masques feront l'objet d'une mise sous pli pour chaque foyer et leur distribution se fera directement dans les boîtes aux lettres des habitants.

Séance levée à 15:30

En mairie, le 26/06/2020

Le Maire

Eva VAUTRELLE

Séance du 18 juin 2020

L'an 2020 et le 18 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES sous la présidence de Madame VAUTRELLE Eva.

Présents : Mmes : COUTANT Sophie, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, VAUTRELLE Eva, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSET José à M. GILLAIN Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 12/06/2020

Date d'affichage : 12/06/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture d'Eprenay
le : 10/07/2020

et publication ou notification
du : 10/07/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme LAYAT Cloé

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Vote des taux de fiscalité directe locale - 2020_D0039
- Mise en place du dispositif PayFip pour les factures émises par la collectivité - 2020_D0040
- Vote Compte de Gestion 2019 - budgets M14 et M49 - 2020_D0041
- Vote Compte Administratif 2019 - budgets M14 et M49 - 2020_D0042
- Affectation des résultats 2019 sur BP 2020 en M14 - 2020_D0043

- Vote du BP 2020 en M14 - 2020_D0044

- Exercice du droit à la formation des membres du Conseil municipal et Vote du budget formation - 2020_D0045

- Désignation d'un représentant de la collectivité pour SPL-XDEMAT - 2020_D0046

- Précisions de montants pour 3 délégations - 2020_D0047

Vote des taux de fiscalité directe locale - réf : 2020_D0039

Madame le Maire rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, soit au taux 2020 de 21.27 %.

Madame le Maire propose de délibérer sur les taux des 2 taxes locales d'imposition pour l'année 2020. Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal la proposition de conserver les taux des 2 taxes d'imposition, à l'identique de 2019, pour 2020. Cette proposition est soumise au vote.

A l'unanimité des votes, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des 2 taxes locales d'imposition pour 2020 comme suit :

	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	19.81%
Taxe foncière (non bâti)	34.89%

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en place du dispositif PayFip pour les factures émises par la collectivité - réf : 2020_D0040

La Commune de Bergères-les-Vertus émet chaque année des factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de la trésorerie. Actuellement, les usagers peuvent payer soit par prélèvements automatiques récurrents, soit par chèques, soit en numéraire ou par carte bancaire en se rendant au guichet de la trésorerie.

Séance du 18 juin 2020 (suite)

Le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, pris en application de l'article L 1611-5-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), indique que les collectivités dont le montant des recettes est supérieur ou égal à 50 000 euros doivent proposer le paiement en ligne au plus tard le 1er juillet 2020.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met en oeuvre un traitement informatisé dénommé "PayFip" dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales.

PayFip est sans frais pour la collectivité, hormis le coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire pour le paiement par carte bancaire, les tarifs en vigueur sont :

- pour les paiements inférieurs ou égaux à 20 euros : 0.20% du montant + 0.03 euros par opération
- pour les paiements supérieurs à 20 euros : 0.25% du montant + 0.05 euros par opération

Le Conseil municipal, afin de satisfaire cette obligation de généralisation de l'offre de paiement en ligne, à l'unanimité :

- approuve la mise en place du paiement par internet et l'adhésion de la Commune de Bergères-les-Vertus au service PayFip, développé par la DGFIP
 - autorise madame le Maire à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement du dispositif PayFip
 - la dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal, sur le chapitre 011
- A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote Compte de Gestion 2019 - budgets M14 et M49 - réf : 2020_D0041

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 budget M14 présenté par Monsieur Alain GORLIER, Comptable Public, Trésorerie d'Epernay Municipale, et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2019 :

- un excédent de fonctionnement de + 610 667.83 euros
- un déficit d'investissement de - 246 901.30 euros,

soit un résultat total de clôture 2019 de
+ 363 766.53 euros.

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion **2019 budget M49** présenté par Monsieur Alain GORLIER, Comptable Public, Trésorerie d'Epernay Municipale, et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2019 :

- un excédent de fonctionnement de **+ 56 615.79 euros**
- un déficit d'investissement de **- 62 912.19 euros,**

soit un résultat total de clôture 2019 de
- 6 296.40 euros.

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote Compte Administratif 2019 - budgets M14 et M49 réf : 2020_D0042

Madame le Maire est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Les comptes rendus de séance

Séance du 18 juin 2020 (suite)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeannine MONCUIT, 3ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	323 833.36 €	507 104.12 €	+ 183 270.76 €
	Résultats antérieurs reportés BP 2019		427 397.07 €	+ 427 397.07 €
	Résultat à affecter	323 833.36 €	934 501.19 €	+ 610 667.83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	845 749.30 €	710 871.83 €	- 134 877.47 €
	Solde antérieur reporté BP 2019	112 023.83 €	/	- 112 023.83 €
	Solde global d'exécution	957 773.13 €	710 871.83 €	- 246 901.30 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	50 785.00 €	42 069.00 €	-8 716.00 €
Résultats cumulés 2019		1 281 606.49 €	1 645 373.02 €	+ 363 766.53 €

Séance du 18 juin 2020 (suite)

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M49		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	29 208.09 €	109 971.20 €	+ 80 763.11 €
	Opérations d'ordre	68 586.00 €	44 438.68 €	- 24 147.32 €
	Solde antérieur reporté BP 2019	/	/	/
	Résultat à affecter	97 794.09 €	154 409.88 €	+ 56 615.79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	116 346.64 €	101 968.21 €	- 14 378.43 €
	Opérations d'ordre	44 438.68 €	68 586.00 €	+ 24 147.32 €
	Solde antérieur reporté BP 2019	72 681.08 €	/	- 72 681.08 €
	Solde global d'exécution	233 466.40 €	170 554.21 €	- 62 912.19 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	/	/	/
Résultats cumulés 2019		331 260.49 €	324 964.09 €	- 6 296.40 €

1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 18 juin 2020 (suite)

Affectation des résultats 2019 sur BP 2020 en M14 - réf : 2020_D0043

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

BUDGET M14 / Exercice 2020

Après avoir approuvé, précédemment dans cette même séance, le compte administratif 2019, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 610 667.83 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 246 901.30 €
- un solde de restes à réaliser, en dépenses, au 31/12/2019 de - 8 716.00 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section),

Décide, sur proposition du Conseil Municipal, et après un vote à l'unanimité, d'affecter au budget M14 de l'exercice 2020 le résultat comme suit

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	610 667.83 €
Affectation obligatoire c/1068	255 617.30 €
Solde disponible affecté comme suit Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	355 050.53 €

BUDGET M49

Le transfert de la compétence Assainissement a été effectué en date du 01.01.2020 à la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne.

Par conséquent, le budget Assainissement M49 a été dissous selon Délibération du 17.02.2020.

Le résultat de - 6 296.40 € sera donc reporté sur le budget primitif M14 (ligne D002).

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du BP 2020 en M14 - réf : 2020_D0044

Après présentation des articles détaillés du Budget M14, le Conseil municipal, accepte et vote à l'unanimité :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2020 en M14.

Les opérations sont données à titre indicatif pour le BP 2020 M14.

Le budget 2020 M14 est adopté, à l'unanimité des votes, pour

- la section fonctionnement (890 382 €) en dépenses et en recettes,

- la section d'investissement (1 054 587 €) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Exercice du droit à la formation des membres du Conseil municipal et Vote du budget formation - réf : 2020_D0045

Les élus municipaux et communautaires ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote un montant de 500 euros pour le budget Formation.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation d'un représentant de la collectivité pour SPL-XDEMAT - réf : 2020_D0046

La commune de Bergères-les-Vertus a souhaité devenir actionnaire de la société publique locale SPL-XDEMAT (créée en 2012 par les Départements des Ardennes, l'Aube et la Marne) afin de bénéficier des outils de matérialisation mis à disposition comme X-Marchés, X-Actes...

Le Conseil municipal doit désigner un nouveau représentant de la collectivité : Madame Anne-Sophie VALLOIS est désignée à l'unanimité représentante de la collectivité pour SPL-XDEMAT.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 18 juin 2020 (suite)

Précisions de montants pour 3 délégations - réf : 2020_D0047

Le Conseil municipal va préciser ici les montants qui apparaissent dans les 3 délégations suivantes :

16° - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixé par le conseil municipal, soit 1 000 euros.

19° - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 4 600 euros.

25° - Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subventions, soit 50 000 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants fixés.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Une Réunion de la Commission Informatique et Communication est fixée au 3 juillet à 18h.

- Concernant le projet du pressoir, un relevé des altimétries est à effectuer, plusieurs demandes de devis vont être lancées.

- Un rafraîchissement du logement communal actuellement disponible est prévu pour la rentrée.

- Le Comité des Fêtes a convié à sa réunion du 17 juin le conseil municipal, divers sujets abordés dont les commandes de fleurs, A vos raclettes, 14 juillet...

- Monsieur Eric GILLAIN effectue une demande pour la Chasse pour un local afin de s'y réunir.

- Projet de pistes cyclables abordé entre Bergères-les-Vertus et Vertus - Blancs Côteaux.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 09/07/2020
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Séance du 16 juillet 2020

L'an 2020 et le 16 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kevin, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, MM : GILLAIN Eric à M. LEROY Stéphane, ROSET José à Mme MONCUIT Jeannine, VALLOIS Jean-François à Mme VALLOIS Anne-Sophie

Excusé(s) : Mmes : COUTANT Sophie, RAGAZZOLI Karine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 08/07/2020

Date d'affichage : 08/07/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture d'Epernay
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) - 2020_D0049
- Emprunt - 2020_D0050

Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) - réf : 2020_D0049

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est obligatoire dès lors qu'il existe un besoin d'évaluer les charges transférées entre des communes et un EPCI à fiscalité propre à Fiscalité Professionnelle Unique. Ce qui est le cas depuis le 1er janvier dernier suite au transfert de compétences en matière d'eaux pluviales urbaines.

Il est ainsi prévu que chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération Epernay, Côteaux et Plaines de Champagne soit représentée au sein de la CLECT par un membre titulaire et un membre suppléant.

Par conséquent, les représentants désignés pour la CLECT sont les suivants :

- membre titulaire : VAUTRELLE Eva
- membre suppléant : LEROY Stéphane

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte cette décision.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

Emprunt - réf : 2020_D0050

Madame le maire, Eva VAUTRELLE, rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt de 300 000,00 EUR.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Séance du 16 juillet 2020 (suite)

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2032
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/09/2020, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,72 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Arrêté de numérotation à effectuer concernant la Ruelle du Mazet.

- Facture de droits de place pour "Nat et Fred" à refaire, le Conseil a décidé à l'unanimité d'appliquer ancien tarif jusqu'au 16 juillet 2020 car ils n'étaient pas informés que le tarif passait de 1,15 € à 1,50 € par mètre linéaire.

- Signature de nouvelles conventions relatives à la gestion de l'école et du périscolaire car les anciennes conventions dataient de 2008.

- La Commission Communication s'est réunie le 3 juillet 2020, un compte-rendu en a été effectué pour le Conseil ce jour, un QCM (Questionnaire à Choix Multiple) sera distribué aux habitants afin de recueillir leur avis concernant le site internet de la Commune.

- Une autorisation a été délivrée à Mr James Lepage le 16 juillet 2020 pour l'utilisation d'un détecteur de métaux sur les propriétés communales du Mont-Aimé.

L'autorisation délivrée a été effectuée sous réserve du respect de certaines conditions.

En mairie, le 27/07/2020

Le Maire

Eva VAUTRELLE

Séance du 11 septembre 2020

L'an 2020 et le 11 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, RAGAZZOLI Karine à Mme MONCUIT Jeannine

Absent(s) : M. ROSET José

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 07/09/2020

Date d'affichage : 07/09/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture d'Eprenay
le : 16/09/2020

et publication ou notification
du : 16/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Désignation des représentants aux Commissions permanentes CAECPC - 2020_D0053
- Concession cave urne - durée et montant - 2020_D0054
- Commissions d'appel d'offres - Annule et remplace délibération 2020_D0032 - 2020_D0055
- Location Petite salle (danse, step) - 2020_D0056
- Remboursement de la caution (appartement communal) - 2020_D0057

- Délibération budgétaire modificative - Annulation de titre TAM - 2020_D0058

- Vote Compte Administratif 2019 - Annule et remplace la délibération 2020_D0042 - 2020_D0059

- Affectation des résultats 2019 sur le BP 2020 en M14 - Annule et remplace délibération 2020_D0051 - 2020_D0060

- Projet éolien Pierre-Morains - 2020_D0062

- Projet éolien Chaintrix-Bierges - 2020_D0063

- Bail de location à titre gracieux (loyer) - Association les Amis du Mont-Aimé - 2020_D0064

- Délibération budgétaire modificative BP 2020 - 2020_D0066

Désignation des représentants aux Commissions permanentes CAECPC - réf : 2020_D0053

La création de commissions permanentes a été approuvée à l'unanimité par le conseil communautaire qui s'est réuni le 9 juillet 2020. En effet, afin de permettre l'étude des différents dossiers soumis au conseil communautaire, 8 commissions sont créées, à savoir :

- Cadre de vie, Urbanisme, Habitat, Vie sociale,
- Développement économique et touristique
- Politique des déchets et de l'économie circulaire
- Politique de l'eau et de l'assainissement
- Transport et mobilité, voirie
- Millesium, politique événementielle, communication et numérique
- Espaces aquatiques
- Affaires scolaires et périscolaires

Selon le règlement intérieur en vigueur, y sont éligibles les élus communautaires et les conseillers municipaux des communes membres.

Elles sont composées d'un représentant et d'un suppléant pour les communes membres disposant d'un élu au conseil communautaire.

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Après présentation de celles-ci, les représentants et suppléants sont les suivants

	TITULAIRE	SUPPLEANT
CADRE DE VIE, URBANISME, HABITAT, VIE SOCIALE	MONCUIT JEANNINE	VALLOIS JEAN-FRANCOIS
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	GIRAULT GWENNAEL	VAUTRELLE EVA
POLITIQUE DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE	BEAUJET JULIEN	DOURY KEVIN
POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	LHEUREUX PATRICK	GILLAIN ERIC
TRANSPORT ET MOBILITE, VOIRIE	CHAMPOIN ROBIN	RAGAZZOLI KARINE
MILLESIM, POLITIQUE, EVENEMENTIELLE, COMMUNICATION / NUMERIQUE	VAUTRELLE EVA	VALLOIS ANNE-SOPHIE
ESPACE AQUATIQUES	LHEUREUX PATRICK	COUTANT SOPHIE
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	RAGAZZOLI KARINE	LAYAT CLOE

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le tableau de désignation des représentants et suppléants des commissions permanentes du Conseil communautaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Concession cavurne - durée et montant - réf : 2020_D0054

Madame le maire rappelle les montants et les durées actuellement appliquées concernant les concessions de cimetière ainsi que le columbarium.

Il est proposé au Conseil municipal de décider des montants et durées pour des concessions cavurne. Après échange, elles pourront être proposées aux conditions suivantes :

- durée : 50 ans
- montant : 245 euros

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents proposant comme indiqué les durées et montants définis.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Commissions d'appel d'offres - Annule et remplace délibération 2020_D0032 - réf : 2020_D0055

La Commission d'appel d'offres est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marchés publics où elle intervient.

Elle doit être composée du Maire ou son représentant, de 3 conseillers titulaires et 3 conseillers suppléants.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

MEMBRES TITULAIRE	MEMBRES SUPPLEANT
1 Mme RAGAZZOLI Karine	1) Mme MONCUIT Jeannine
2) Mr GIRAULT Gwennael	2) Mr VALLOIS Jean-François
3) Mme VALLOIS Anne-Sophie	3) Mr ROSET José

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité. A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Location Petite salle (danse, step)
- réf : 2020_D0056**

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande qui émane de Madame Anne-Laure BRANELLEC, professeur de danse et step auprès de Familles Rurales de Vertus et qui souhaiterait pouvoir occuper la Petite Salle de Bergères-les-Vertus afin d'y dispenser ses cours (danse et/ou step) selon l'organisation de son planning le Lundi sur la plage horaire de 17 heures à 21 heures.

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et il accorde à Madame Anne-Laure BRANELLEC et l'association Familles Rurales de Vertus la location à titre gracieux de la Petite salle durant 1 an.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Remboursement de la caution (appartement communal)

réf : 2020_D0057

Madame le Maire indique que le locataire de l'appartement communal sis 3 Place de la mairie ayant rendu son logement, et l'état des lieux de sortie étant satisfaisant, la caution du montant de 450 euros doit être reversée au locataire Monsieur Gérard GENOT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à effectuer le remboursement de la caution.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération budgétaire modificative - Annulation de titre TAM - réf : 2020_D0058

Madame le Maire indique au Conseil que l'ouverture d'un crédit serait nécessaire afin de régulariser l'annulation d'un titre de Taxe d'aménagement. Il était rattaché à une demande de permis de construire de 2017 qui a fait l'objet d'un retrait en 2018. Celui-ci s'élève à 485,00 euros.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
C/ 10226 –Taxe d'aménagement		485.00 €
C/ 1641 – Emprunts en euros	485.00 €	
Total Investissement	485.00 €	485.00 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à procéder à l'annulation du titre de Taxe d'aménagement qui est concerné.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote Compte Administratif 2019 - Annule et remplace la délibération 2020_D0042 - réf : 2020_D0059

Madame le Maire Eva VAUTRELLE est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote. Elle n'exerce pas le pouvoir reçu de Cloé LAYAT.

Une autorisation de dépenses budgétaires d'investissement avait donné lieu à la délibération 2020_D0014 lors du Conseil du 13 février 2020, afin de faire face à des dépenses d'investissement dont le règlement devait intervenir rapidement, soit avant l'adoption du BP 2020, pour un montant total de 13 065 euros.

Ce montant, inscrit avant l'adoption du budget a été ensuite assimilé à tort aux montants des Reste à Réaliser 2019.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de modifier les montants comme suit :

- Reste à réaliser au 31/12/2019 :
37 720 au lieu de - 50 785 euros

- Résultat section Investissement au 31/12/2019 :
242 552.30 euros au lieu de - 255 617.30 euros

- Résultat cumuls 2019 avec les RAR :
368 115.53 euros au lieu de 355 050.53 euros

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeannine MONCUI, 3ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	323 833.36 €	507 104.12 €	+ 183 270.76 €
	Résultats antérieurs reportés BP 2019		427 397.07 €	+ 427 397.07 €
	Résultat à affecter	323 833.36 €	934 501.19 €	+ 610 667.83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	845 749.30 €	710 871.83 €	- 134 877.47 €
	Solde antérieur reporté BP 2019	112 023.83 €	/	- 112 023.83 €
	Solde global d'exécution	957 773.13 €	710 871.83 €	- 246 901.30 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	37 720.00 €	42 069.00 €	4 349.00 €
Résultat au 31/12/2019 avec les RAR	Investissement	995 493.13 €	752 940.83 €	- 242 552.30 €
Résultats cumulés 2019		1 281 606.49 €	1 645 373.02 €	+ 363 766.53 €
Résultat cumul 2019 2 sections avec les RAR		1 319 326.49 €	1 687 442.02 €	+ 368 115.53 €

Les comptes rendus de séance

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M49		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	29 208.09 €	109 971.20 €	+ 80 763.11 €
	Opérations d'ordre	68 586.00 €	44 438.68 €	- 24 147.32 €
	Résultats antérieurs reportés BP 2019	/	/	/
	Résultat à affecter	97 794.09 €	154 409.88 €	+ 56 615.79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	116 346.64 €	101 968.21 €	- 14 378.43 €
	Opérations d'ordre	44 438.68 €	68 586.00 €	+ 24 147.32 €
	Solde antérieur reporté BP 2019	72 681.08 €	/	- 72 681.08 €
	Solde global d'exécution	233 466.40 €	170 554.21 €	- 62 912.19 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	/	/	/
Résultats cumulés 2019		331 260.49 €	324 964.09 €	- 6 296.40 €

1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Affectation des résultats 2019 sur le BP 2020 en M14 - Annule et remplace délibération 2020_D0051 - réf : 2020_D0060

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

BUDGET M14 / Exercice 2020

Après avoir approuvé précédemment l'excédent de la section de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 610 667.83 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 246 901.30 €
- un solde de reste à réaliser en dépenses, au 31/12/2019, modification approuvée dans cette même séance, de + 4 349.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section),

M49

Pour rappel, le transfert de la compétence Assainissement a été effectué en date du 01.01.2020 à la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne.

Par conséquent, le budget Assainissement M49 a été dissous selon une Délibération du 17 février 2020. Le résultat de - 6 296.40 € sera donc reporté sur le budget primitif M14 (en déduction du R002).

Décide, sur proposition du Conseil Municipal, et après un vote à l'unanimité, de modifier les affectations au budget M14 de l'exercice 2020 le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	610 667.83 €
Affectation obligatoire c/1068	242 552.30 €
Solde disponible affecté comme suit Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	368 115.53 €
Résultat négatif suite CA M49 2019	- 6 296.40 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération budgétaire modificative BP 2020 réf : 2020_D0066

Suite aux modifications apportées au CA 2019 en ce qui concerne les autorisations de dépenses d'investissement assimilées à tort avec les Reste à Réaliser 2019, il est proposé de modifier les résultats reportés aux lignes suivantes du budget Commune – M14 par délibération du Conseil municipal du 18 juin 2020 par les montants suivants :

Section de fonctionnement :

- R002, résultat de fonctionnement : 361 818 euros
- C/ 752 : 29 650.00 euros
- C/ 615231 : 27 935 euros
- 023 : 496 824 euros

Section d'investissement :

- RAR 2019 : 37 720 euros
- C/ 2031 : 2 358 euros
- C/ 2041512 : 10 691 euros
- C/ 272 : 16 euros

Ces 3 montants (10 691 + 2 358 + 16) équivalent à 13 065 euros, soit la somme à déduire des RAR 2019 pour être enregistrée en dépenses d'investissement

- 1068 : 242 553 euros
- 021 : 496 824 euros

La modification de ces montants permet de conserver l'équilibre : les sections de Fonctionnement et d'Investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes, au budget précédemment voté.

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Projet éolien Pierre-Morains - réf : 2020_D0062

Un projet éolien, a lieu actuellement sur la commune de Pierre-Morains, dont l'enquête publique a lieu du 17 août au 17 septembre 2020.

La Commune de Bergères-les-Vertus étant située dans le rayon d'enquête publique de 6 km autour du site, il est demandé au Conseil municipal de délibérer afin de faire part de son avis sur le projet.

Un échange prend place entre les membres du Conseil, la majorité des membres désapprouve la proximité du projet dans un paysage à l'identité viticole très marquée, la pollution visuelle du point de vue offert depuis le site du Mont-Aimé, les nuisances sur la santé (un syndrome éolien en 2009 a été pointé), et regrette le manque de recul à ce jour.

De plus, ce projet est localisé dans un paysage remarquable, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 2015.

D'autres membres, pour ce projet, défendent l'avancée des énergies renouvelables, l'évolution des technologies.

Après échange sur ce projet, le Conseil municipal à la majorité émet un avis défavorable sur le projet éolien de Pierre-Morains par 10 voix contre et 4 voix pour.

A la majorité (pour : 4 contre : 10 abstentions : 0)

Projet éolien Chaintrix-Bierges - réf : 2020_D0063

Le projet éolien actuel sur les communes de Chaintrix-Bierges et Vélye a reçu un arrêté préfectoral modificatif.

Une enquête publique avait eu lieu du 28 janvier au 27 février 2020 et le Conseil municipal de Bergères-les-Vertus avait délibéré afin de faire part de son avis sur le projet.

L'arrêté préfectoral modificatif récent a été communiqué au Conseil municipal et après échange sur ce projet, le Conseil municipal à la majorité confirme la délibération 2020_D0016 et émet un avis défavorable pour ce projet éolien par 10 voix contre et 4 pour.

A la majorité (pour : 4 contre : 10 abstentions : 0)

Bail de location à titre gracieux (loyer) - Association les Amis du Mont-Aimé - réf : 2020_D0064

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande qui émane de l'association "Les Amis du Mont-Aimé" concernant l'installation d'une ligne Internet dans le local qu'ils occupent "ancienne boutique de Marie", rue de Vertus.

Après échange, il en ressort qu'il serait préférable d'établir un bail de location à titre gracieux (loyer) afin que l'association puisse effectuer directement ses démarches en matière d'installation de ligne Internet.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision et autorise Madame le Maire à faire établir un bail de location à titre gracieux (loyer) pour l'association "Les Amis du Mont-Aimé".

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 11 septembre 2020 (suite)

Questions diverses :

- Madame le Maire rappelle le sujet des casemates sur le site du Mont-Aimé. Afin de sécuriser les lieux, il faudrait demander des devis auprès de métalliers / ferronniers afin de procéder à la pose d'une porte (celle-ci devrait être ajourée afin de veiller à la protection des chauves-souris qui y sont présentes).

- Il est abordé le sujet du bulletin municipal, un QCM sera transmis aux habitants car le Conseil souhaite y apporter des modifications. Un encart dans le prochain bulletin municipal est également précisé, il aurait pour objectif de rappeler les règles de bienséance de circulation dans les chemins de vignes.

- Un terrain à côté du Stade, par lequel des personnes seraient intéressées, ne ferait pas partie du schéma d'Assainissement.

- Décharge sauvage : un congélateur rempli a été découvert dans un chemin à la sortie de Bergères-les-Vertus en direction d'Etoges. Un message sera publié par Illiwap, rappelant amende et peine qui sont encourues.

- Le contrat d'Amandine Marcq, agent de propreté, a été renouvelé en CDD pour une durée d'1 an.

- Concernant le projet de station-service sur Bergères-les-Vertus, une rencontre a eu lieu avec Mr Richard Loza à sa demande. Il se dit très intéressé par ce projet et il souhaiterait porter le projet. Il souhaite cependant être appuyé au niveau de la voirie par la Commune.

- Le devis du géomètre concernant le projet du pressoir est toujours en attente

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'ancien Maire avait été contacté par les Amis de l'Orgue et son Président Monsieur REGNIER pour l'organisation d'un concert de printemps en l'Eglise Saint-Memmie, dans le cadre des concerts décentralisés.

Les Amis de l'Orgue souhaitant contribuer à la mise en valeur des derniers travaux effectués sur l'église, et en particulier les vitraux. La date retenue était le 15 mai 2020. En raison de la crise sanitaire passée, ce concert de printemps avait été annulé. Madame le Maire indique qu'il pourrait être reprogrammé à la mi-mai 2021.

- Au niveau du cimetière, des devis vont être demandés concernant l'enlèvement qui doit être fait de certaines pierres tombales présentes sur des concessions abandonnées.

- L'affaire Bocquet Catherine contre la Commune de Bergères-les-Vertus se poursuit, une requête devant le Tribunal administratif ayant été déposée.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 21/09/2020
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Séance du 16 Octobre 2020

L'an 2020 et le 16 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : LAYAT Cloé, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MONCUIT Jeannine à Mme RAGAZZOLI Karine, M. GILLAIN Eric à Mme VAUTRELLE Eva

Absent(s) : Mme COUTANT Sophie, M. DOURY Kévin

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 09/10/2020

Date d'affichage : 09/10/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture d'Eprenay
le : 19/10/2020

et publication ou notification
du : 19/10/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Devis géomètre - Pressoir - 2020_D0067
- Devis plantations RD 933 - Avenue des Comtes de Champagne - 2020_D0068
- Devis Concassé rue des Berceaux - 2020_D0069
- Etat d'assiette 2021 - Coupes de bois dans la forêt communale - 2020_D0070

- Devis persiennes mairie - école maternelle - 2020_D0071

- Terrain rue de la Cour Mottée - 2020_D0072

Devis géomètre - Pressoir - réf : 2020_D0067

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour la réalisation de relevés et plans de masse des parcelles cadastrées D1952-1953-2149. Ils sont nécessaires à faire réaliser pour amorcer le démarrage du projet de pressoir.

Le devis a été établi par les géomètres GUICHARD-SORET pour un montant de 1 295.00 € HT soit 1 554.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Devis plantations RD 933 - Avenue des Comtes de Champagne - réf : 2020_D0068

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour la réalisation de plantations sur la RD 933 - Avenue des Comtes de Champagne.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la Charte Paysagère. Devis vu durant le précédent exercice mais qui n'avait pas fait l'objet d'une Délibération, et le projet n'avait pas abouti temporairement.

Il a été établi par l'entreprise Maxime FATOUX pour un montant de 3 931.80 € HT soit 4 718.16 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Devis Concassé rue des Berceaux - réf : 2020_D0069

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour la réalisation d'un bord de route en concassé situé rue des Berceaux.

Le devis a été établi par l'entreprise Maxime FATOUX pour un montant de 1 650.00 € HT soit 1 980.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

Séance du 16 octobre 2020 (suite)

Etat d'assiette 2021 - Coupes de bois dans la forêt communale

réf : 2020_D0070

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après

2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité (de gestion))	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination	
				Vente intégrale	Délivrance intégrale
3	3.32	Amélioration	oui		x
4	3.3	Amélioration	oui		x
5	2.86	Régénération	oui	x	
26.2	2.15	Régénération	oui	x	
28.2	3.49	Régénération	oui	x	
25.4	1.26	Coupe rase de Résineux scolytés	non	x	

A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

2 - Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la Commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :		
Parcelle	Report /	Suppression Motifs

Mode de délivrance des bois d'affouage

Le Conseil Municipal de Bergères-les-Vertus

Décide de répartir l'affouage par foyer.

Décide que la délivrance se fera sur pied.

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. ROSET José

M. GILLAIN Eric

M GIRAULT Gwennael

Fixe les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au : 31/08/2022

Le Conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Devis persiennes mairie - école maternelle - réf : 2020_D0071

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour la réfection de trois persiennes côté école maternelle / mairie.

Le devis a été établi par l'entreprise de métallerie ferronnerie BABE pour un montant de 1 742.00 € HT soit 2 090.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Terrain rue de la Cour Mottée - réf : 2020_D0072

Madame le Maire et son Adjointe Madame Ragazzoli expliquent au Conseil qu'un projet de construction actuellement en cours sur un terrain situé rue de la Cour Mottée rencontre quelques difficultés.

Séance du 16 octobre 2020 (suite)

En effet, le terrain porte sur deux zones dont la zone AU "à urbaniser". Le projet initial de construction a été modifié mais dans le même temps les personnes ont procédé à l'achat du terrain.

En l'état, le projet actuel qui concernerait la construction de deux maisons sur ce terrain est refusé car il générerait les Orientations d'Aménagement et de Programmation prévues par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) dû à l'emplacement réservé positionné sur les parcelles.

Dès lors, et afin de rendre possible ce projet, la Commune souhaite proposer aux propriétaires du terrain d'effectuer une rétrocession à titre gratuit en faveur de la Commune de la zone concernée par l'emplacement réservé.

Par ailleurs, si les Orientations d'Aménagement et de Programmation étaient amenées à être modifiées, dès que la possibilité se présenterait, la rétrocession à titre gratuit pourrait s'effectuer en faveur des propriétaires.

Le Conseil municipal échange sur le sujet et approuve à l'unanimité la proposition de rétrocession indiquée.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Le terrain à vendre situé rue du Stade, d'une superficie de 3 200 m², pourrait faire l'objet d'une vente prochainement, des personnes seraient intéressées par la totalité du terrain.

- Un devis est présenté et a été reçu en ce qui concerne l'enlèvement de sépultures au cimetière, d'autres devis sont en cours.

- Comptes rendus de diverses réunions effectués par les personnes concernées (titulaire ou suppléant de la Commission concernée) :

- Etude de l'hydraulique douce (étude qui conseille les plantations à effectuer, les haies sur talus, les aides possibles) par Mr GIRAULT

- Assemblée Générale de Mission Côteaux Maisons et Caves de Champagne Patrimoine (présentation chiffrée de l'exercice) par Mr GIRAULT

- Dispositif Amélioration Habitat (présentation des mesures d'aides apportées par la rénovation thermique, les économies d'énergie) par Mme VAUTRELLE

- Commission Millesium, communication et numérique (présentation de la Commission, ouverture d'un Arena sur Reims, arrivée de la fibre) par Mme VALLOIS

- Projet Mont-Aimé (souhait de protection de la nature, de la mise en valeur du site, relevé avec un LIDAR c'est-à-dire un laser afin d'avoir la vision des cavités souterraines) par Mme VAUTRELLE. Comme souhaité par la CAECPC, des membres du Conseil vont se joindre au Projet : Mr GIRAULT Gwennael, Mr VALLOIS Jean-François et Mr BEAUJET Julien.

- Commission Politique des déchets et de l'économie circulaire (volonté de recycler davantage, de réduire nos déchets, constat de la mauvaise utilisation des déchèteries, augmentation à venir de la taxe carbone, passage futur au financement incitatif pour alléger les ordures ménagères à la source) par Mr BEAUJET

- Commission des Espaces aquatiques (présentation des deux sites Neptune et Bulléo, des activités proposées, de leurs recettes, de leurs frais et des travaux respectifs réalisés) par Mr LHEUREUX.

- Le concert de printemps, initialement prévu en mai 2020 et annulé suite au Covid, est programmé à nouveau pour le samedi 22 mai 2021.

- Avis favorable reçu du SDIS pour la Salle polyvalente.

- Projet de marché souhaité sur Bergères-les-Vertus, maraîcher contacté.

- Projet de piste cyclable entre Bergères-les-Vertus et Vertus difficile car a priori non validé par le Département, par conséquent SNCF à rencontrer pour voir si possibilité de déplacer le projet le long de la voie ferrée.

- Don effectué d'un foudre reçu par la Commune, il pourrait faire partie du projet Pressoir.

- Réunion prévue le 13 novembre au sujet des Routes Départementales avec la CIP Ouest pour évoquer les différentes propositions d'aménagement possibles pour améliorer la sécurité dans la traversée de l'agglomération.

- Travaux d'enfouissement des réseaux par le SIEM rue des Berceaux, démarrage prévu fin novembre, semaine 48. Attente précisions du SIEM.

Séance levée à : 20:30

En mairie, le 26/10/2020
Le Maire
Eva VAUTRELLE

Séance du 17 novembre 2020

L'an 2020 et le 17 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES, sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15

- Présents : 14

Date de la convocation : 10/11/2020

Date d'affichage : 10/11/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervy

le : 23/11/2020

et publication ou notification

du : 19/11/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Ambition Climat 2025 - 2020_D0073

- Achat de terrains, levée d'option - 2020_D0074

- Remboursement caution (appartement communal) - 2020_D0075

- Délibération budgétaire modificative - Remboursement caution logement communal - 2020_D0076

- Devis travaux taille - aire de jeux + haie - 2020_D0077

- PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) - 2020_D0078

- Facture SAFER suite signature Convention cadre - 2020_D0079

Ambition Climat 2025 - réf : 2020_D0073

Madame le Maire indique que les directives européennes et les engagements nationaux en matière de lutte contre le dérèglement climatique incitent à une mobilisation collective pour organiser localement des réponses territoriales et des démarches exemplaires pour la transition énergétique et climatique. Consciente de ces enjeux, la Communauté d'Agglomération Epervy Coteaux et Plaine de Champagne s'est engagée dans une stratégie air-énergie-climat nommée « Ambition climat 2025 » et qui regroupe à la fois les actions réglementaires et volontaires de la collectivité en termes de transition écologique.

C'est pourquoi, la commune a été sollicitée pour désigner deux membres, une mise à jour de la composition du comité de pilotage est actuellement en cours. Les membres désignés sont Monsieur Julien BEAUJET en tant que titulaire et Monsieur Patrick LHEUREUX en tant que suppléant. Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité et les désigne comme représentants de la Commune pour Ambition Climat 2025.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Achat de terrains, levée d'option - réf : 2020_D0074

Madame le Maire rappelle qu'un projet d'achat de terrains né depuis quelques années au niveau de la Fontaine Saint-Memmie avait pour but de développer une nouvelle zone d'habitat, elle pourrait aboutir sur l'acquisition de plusieurs terrains.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- ZE 144 et ZE 145, lieu-dit LE CLOSEAU, surface respective de 15 a 54 ca et 13 a 56 ca, appartenant à Monsieur James BATTEUX et dont le prix s'élève à 22 671,00 euros, promesse de vente AC 51 20 0060 01.

- ZE 142 et ZE 143, lieu-dit LE CLOSEAU, surface respective de 32 a 16 ca et 29 a 04 ca, appartenant à Monsieur Bruno BATTEUX et dont le prix s'élève à 52 596,00 euros, promesse de vente AC 51 20 0061 01.

Séance du 17 novembre 2020 (suite)

- D 963, lieu-dit LE VILLAGE, surface de 31 a 25 ca, appartenant à Monsieur Christian LEFEVRE et dont le prix s'élève à 39 963,00 euros, hors indemnités dues à l'exploitant, promesse de vente AC 51 20 0062 01.

- Une promesse de renonciation au droit de préemption et accord de résiliation amiable anticipée de la mise à disposition est proposée à l'EARL Christian LEFEVRE, moyennant le paiement d'une indemnité de 1 515,16 euros avec effet après la récolte 2021, promesse AI 51 20 0062 02.

La Convention cadre de prestations de services et de mise en réserves foncières compensatoires n° CP 51 18 0005 01 signée le 31 mai 2018 avec la SAFER implique le paiement d'une facture d'un montant de 15 339,61 euros HT soit 18 407,54 euros TTC par la Commune de Bergères-les-Vertus.

Le Conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire de signer les promesses de vente et tout document permettant l'acquisition par la Commune de Bergères-les-Vertus des parcelles nommées précédemment et par conséquent à procéder à la levée d'option des promesses de vente transmises par la SAFER.

Le Conseil municipal précise également que les frais de notaire seront réglés par la Commune de Bergères-les-Vertus.

SIRET de la Commune de Bergères-les-Vertus : 21510044700014.

A la majorité (pour : 13, contre : 2, abstentions : 0)

Remboursement caution (appartement communal) - réf : 2020_D0075

Madame le Maire indique que la locataire de l'appartement communal sis 3 Place de la mairie ayant rendu son logement, et l'état des lieux de sortie étant satisfaisant, la caution du montant de 736 euros et correspondant à deux mois de loyer hors charge, doit être reversée à la locataire Madame Karine RANTSWILER.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à effectuer le remboursement de la caution.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération budgétaire modificative - Remboursement caution logement communal - réf : 2020_D0076

Madame le Maire indique au Conseil que l'ouverture d'un crédit serait nécessaire afin de pouvoir restituer le montant de la caution demandée en 2006 à la locataire Mme RANTSWILER d'un montant de 736 euros. Le compte 165 ne possédant pas la totalité des crédits nécessaires, la délibération budgétaire modificative nécessaire porte sur les opérations suivantes :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
C/ 165 – Dépôts et cautionnements reçus		700.00 €
C/ 1641 – Emprunts en euros	700.00 €	
Total Investissement	700.00 €	700.00 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à procéder à ces écritures afin de pouvoir par la suite restituer la caution concernée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis travaux espaces verts- Taille arbres aire de jeux + haie - réf : 2020_D0077

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour la réalisation de taille de rafraîchissement sur les arbres situés au niveau de l'Aire de jeux et la Haie rue du Mont-Aimé.

Le devis a été établi par l'entreprise de Mathias VAUTRELLE pour un montant de 850.00 € HT (sans TVA appliquée car autoentrepreneur).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 17 novembre 2020 (suite)

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) - réf : 2020_D0078

Madame le Maire explique, par le biais d'un schéma, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui est un document d'urbanisme sur le périmètre d'un groupement de communes (EPCI) permettant de mettre en place un projet d'urbanisme et d'aménagement et fixant, comme le PLU à l'échelle d'une commune, les règles d'utilisation du sol sur tout le territoire considéré, ici le territoire de la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne.

Les thématiques du PLUi sont diverses : développement économique, tourisme, emploi, habitat, environnement, patrimoine, transition écologique...

La commune doit se prononcer sur le transfert en faveur de la CAECPC, il s'agit d'un transfert prévu par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) sauf en cas de minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population), ce qui fut le cas en 2017.

Les membres du Conseil municipal échangent sur le sujet et ils souhaitent que lors de sa future élaboration un travail équitable se mette en place, et qu'il soit bien tenu compte de l'attractivité de la commune, de son bassin d'emploi ainsi que de son potentiel touristique.

A l'issue de cet échange, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur du transfert de la compétence "documents d'urbanisme" vers la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Facture SAFER suite signature Convention cadre - réf : 2020_D0079

Un projet d'une nouvelle zone d'habitat au niveau de la Fontaine Saint-Memmie avait abouti à une Convention cadre de prestations de services et de mise en réserves foncières compensatoires n° CP 51 18 0005 01 signée par Monsieur Gervais PERROT en date du 26 avril 2018 puis par la SAFER GRAND EST le 31 mai 2018.

Cette Convention définissait les modalités de rémunération de la SAFER en cas de négociation aboutissant sur un ou plusieurs achats de terrains par la Commune.

Cela signifie que les achats souhaités des parcelles ZE 144 - ZE 145 - ZE 142 - ZE 143 - D 963 engendrent par conséquent le paiement d'une facture en faveur de la SAFER.

Celle-ci s'élève à 15 339,61 euros HT soit 18 407,54 euros TTC.

Les actions ayant été menées depuis le début de l'année 2018, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à procéder au paiement de la facture à la SAFER.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- un marché est en projet sur la commune, il pourrait être envisagé le jeudi matin. Madame Jeannine MONCUIT est chargée de rechercher des marchands intéressés par l'idée.

- Madame le Maire relate la réunion qui a eu lieu ce 13 novembre avec le CIP Ouest et un Correspondant Sécurité au niveau départemental qui avait pour sujet l'aménagement pour la sécurisation des Routes Départementales de Bergères-les-Vertus. Des projets ont été abordés, un rapport doit être transmis à la Commune en début d'année 2021.

- Madame le Maire indique au Conseil que la construction actuelle d'une maison qui est située rue des Berceaux aurait engendré quelques dégâts matériels au niveau des regards d'eau et d'assainissement. Le dossier est en cours.

- Concernant les questionnaires distribués aux habitants du village les invitant à se prononcer sur le bulletin municipal, cinquante retours à ce jour qui seront analysés cette fin de semaine.

- La Commune est actuellement en recherche d'un grand sapin en vue de son installation comme chaque année à cette période de Noël sur la Place de la Mairie.

- La facture Eau / Assainissement est abordée, il faut préciser que celle-ci reprend désormais la facturation de l'Eau et de l'Assainissement, de plus, elle porte sur une période annuelle.

A noter que le transfert de la compétence Assainissement de Bergères-les-Vertus s'est opéré au 01.01.2020 en faveur de la CAECPC.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 23/11/2020

Le Maire

Eva VAUTRELLE

Séance du 16 décembre 2020

L'an 2020 et le 16 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES, sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, VALLOIS Anne-Sophie à M. LEROY Stéphane, M. DOURY Kévin à M. CHAMPION Robin

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 09/12/2020

Date d'affichage : 09/12/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le : 17/12/2020

et publication ou notification
du : 17/12/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme RAGAZZOLI Karin

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Devis Clôture aire de jeux - 2020_D0081
- Devis géomètre Terrain rue du Stade - 2020_D0082
- Délibération budgétaire modificative - Amortissements de subventions d'équipement versées - 2020_D0083
- Délibération budgétaire modificative - Autres charges de gestion courante - 2020_D0084
- Location logement communal - 2020_D0085

- Devis Génie civil Télécom Cegelec - Enfouissement rue des Berceaux - 2020_D0086

Devis Clôture aire de jeux - réf : 2020_D0081

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour la pose d'une clôture à l'Aire de jeux, ainsi qu'une bande de cailloux en bordure d'allée.

Le devis a été établi par l'entreprise Végéta' Lys pour 4 391.00 € HT soit 4 830.10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis géomètre Terrain rue du Stade - réf : 2020_D0082

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que des acquéreurs sont intéressés par l'achat du terrain qui est à vendre et situé rue du Stade. Pour effectuer la délimitation précise de ce terrain, un géomètre doit en effectuer le bornage. Madame le Maire présente au Conseil un devis proposé pour la réalisation de relevés et plans de masse des parcelles cadastrées ZE 180-184-187.

Ce devis a été établi par le géomètre SCP ROUALET & HERRMANN pour un montant de 894.40 € HT soit 1 073.28 € TTC. Il est à préciser que les bornes qui seront implantées sur le terrain ne sont pas décomptées dans le présent devis, prix unitaire de 9.50 € HT, à ajouter à la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 16 décembre 2020 (suite)

Délibération budgétaire modificative - Amortissements de subventions d'équipement versées - réf : 2020_D0083

Les amortissements des subventions d'équipement versées (telles Extension de réseau, Effacement des réseaux...) étant obligatoires à compter de l'année suivante, les crédits suivants sont à ouvrir afin de permettre la réalisation de ces amortissements.

La durée d'amortissement qui a été choisie par délibération en 2019 est de 10 ans.

Total des amortissements pour 2020 = 2103 € (629 € de 2018 + 1474 € de 2019).

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D -6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	2 103,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 103,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 103,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 474,00 €
R-28041582 : Autres org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	629,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 103,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 103,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		2 103,00 €		2 103,00 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces écritures et autorise Madame le Maire à faire procéder à leur saisie.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 16 décembre 2020 (suite)

Délibération budgétaire modificative - Autres charges de gestion courante - réf : 2020_D0084

Madame le Maire indique qu'une régularisation actuellement en cours est relative au Chapitre "Autres charges de gestion courante et plus précisément à des Cotisations de sécurité sociale - part patronale. La régularisation est opérée actuellement puisque Décembre étant le dernier mois de l'année, des régularisations y sont réalisées le cas échéant.

Cependant, le remboursement à opérer par l'URSSAF en notre faveur n'étant pas simultané, il y a lieu d'ouvrir des crédits nécessaires afin de régler les cotisations dues en cette fin d'année 2020, ils sont les suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D -6413 : Personnel non titulaire	- 2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	- 2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6534 : Cotisations de sécurité - part patronale	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		0,00 €		0,00 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces écritures et autorise Madame le Maire à faire procéder à leur saisie. A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Location logement communal - réf : 2020_D0085

Madame le Maire informe que le logement sis 3 place de la Mairie étant libéré, Monsieur VIGIER Aurélien a fait une demande pour le louer à compter de décembre 2020.

Loyer : 410.00 €

Participation pour frais de Chauffage : 51.50 €

Taxes d'ordures ménagères : 7.79 €.

Caution égale à un mois : 410.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à louer et dresser le contrat de location à Monsieur VIGIER Aurélien à compter du 5 décembre 2020 en raison de petits travaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis Génie civil Télécom Cegelec - Enfouissement rue des Berceaux - réf : 2020_D0086

Madame le Maire présente au Conseil le devis reçu de Cegelec relatif au Génie civil Télécom de l'Enfouissement effectué rue des Berceaux.

Le montant s'élève à 43 492.95 euros soit 52 191.54 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 16 décembre 2020 (suite)

Questions diverses :

- Madame le Maire présente un devis concernant le changement des menuiseries (portes et fenêtres) du bâtiment de la Mairie, des logements communaux et de la Petite Salle. Après échange, le Conseil préfère demander d'autres devis avant de pouvoir envisager des demandes de subventions.

- Un marché communal pourrait être mis en place aux environs du 15 janvier prochain : un primeur, un boucher, et d'autres à venir... Une demande de branchement est actuellement en cours.

- Suite à une réunion en novembre, Madame le Maire présente un projet de sécurisation de la RD933 transmis par Mr Mézino de l'Observatoire de la sécurité routière. Plusieurs propositions y sont décrites. Une réflexion est à mener, une proposition de réunion publique serait envisageable.

- Les travaux d'Enfouissement des réseaux réalisés rue des Berceaux par le Siem et Cegelec ont débuté fin novembre, ils devraient durer jusqu'en février.

- Le déploiement de la fibre au sein de Bergères-les-Vertus par la société Losange débutera début 2021.

- De nouveaux projets éoliens ont été reçus en Mairie pour consultation : Trécon / Clamanges et Fère Champenoise / Val-des-Marais.

- Le bulletin communal de l'année 2020 sera distribué fin décembre ou début janvier.

- Les bons restaurant de 20 euros mis en place feront l'objet d'une prolongation en raison de la fermeture actuelle des restaurants. La date sera arrêtée en fonction de la réouverture de ceux-ci.

- Un panier garni pourrait être offert aux aînés en remplacement du repas qui n'aura certainement pas lieu cette année en raison de la crise sanitaire actuelle.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 23/12/2020
Le Maire
Eva VAUTRELLE

La rue des Berceaux

La première phase des travaux d'enfouissement a été réalisée en début d'année 2020 avec l'aménagement de la voirie et d'une partie des trottoirs.

Les travaux ont repris, pour la deuxième phase, début décembre 2020.

Ils consisteront par l'effacement à proprement dit des réseaux et la rénovation de l'éclairage public. Quelques niches resteront ouvertes dans l'attente des raccordements pendant les vacances de fin d'année. Soyez prudents.

L'implantation de l'éclairage public a été validée et les coffrets de branchement et grilles fausses coupures sont en cours de pose.

Les travaux de chaussées seront réalisés par fonçages.

L'ensemble du chantier devrait être terminé vers la fin février.



Les associations de Bergères-Les-Vertus



ANCIENS COMBATTANTS

section Bergères,
Rattachée à la section de Vertus

Responsable : Odile VALLOIS
21 rue du Mont-Aimé
51130 BERGERES-LES-VERTUS
03.26.52.24.65



POMPIERS

Chef de centre :
Christophe LEHERLE
25 rue du Mont-Aimé
51130 BERGERES-LES-VERTUS
03.26.52.66.95 ou 06.33.80.08.43



BERGERES FETES ET FLEURS

Président : Didier CARRE
54 rue des Berceaux
51130 BERGERES-LES-VERTUS
03.26.52.29.74 ou 07.89.51.73.92



ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Présidente : Sandy GARCIA
27 rue du Mont-Aimé
51130 BERGERES-LES-VERTUS
06.46.20.21.45



LES AMIS DU MONT-AIME

Président : Gervais PERROT
52 avenue des Comtes de Champagne
51130 BERGERES-LES-VERTUS
03.26.52.29.74 ou 07.89.51.73.92

CHASSE PLAINE

Président : Joël HEMART
4 rue des Berceaux
51130 BERGERES-LES-VERTUS
03 26 52 15 57



GYMNETTES

Présidente : Patricia Champion
avenue des Comtes de Champagne
51130 BERGERES-LES-VERTUS
06.78.46.48.74



ASF BERGERES LES VERTUS

M. Alain LABARRE
25 rue de Vertus
51130 BERGERES-LES-VERTUS
06 22 48 17 99



TENNIS CLUB DE BERGERES-LES-VERTUS

Présidente : Sylvie DAVERDON
75 avenue des Comtes de Champagne
51130 BERGERES-LES-VERTUS
06.16.49.47.48



BADBERGERES

Présidente : Eva VAUTRELLE
5 rue de la Cour Mottée
51130 BERGERES-LES-VERTUS
06 22 48 17 99

L'actualité du Comité des fêtes et des fleurs

L'année a été bien évidemment compliquée, peu d'activités ont pu se dérouler, voici un résumé de l'ensemble des activités organisées habituellement par le Comité des fêtes.

- Vœux de la municipalité : janvier
- Décoration du village thème de pâques : fin mars
- Chasse aux œufs le lundi de pâques : avril



- Plantations des fleurs : mai



- Fête patronale 1er dimanche de juin
- Opération nettoyage : de mai à juillet
- Défilés et feux d'artifice : 14 juillet
- Organisation des différentes commémorations : 8 mai et 11 novembre
- Décoration dans le village (sapin, crèche...) : mi-novembre



- Marché de Noël : 1er dimanche de décembre



L'actualité des Amis du Mont-Aimé ...

En raison de la crise sanitaire COVID19, nos manifestations (brocante et fête médiévale) prévues cette année ont été reportées.

Nous espérons que l'année 2021 sera meilleure et nous vous donnons les dates de ces deux manifestations :

30 mai 2021 : brocante.

3 et 4 juillet 2021 : fête médiévale.

Toute personne voulant intégrer notre association peut se faire connaître en mairie ou envoyer un mail à l'adresse suivante : montaime51@orange.fr.

L'Association « les Amis du Mont-Aimé » vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'actualité du Tennis Club...

Le tennis club de Bergères **Espoir Sportif Bergères Tennis** été créé il y a plus de 30 ans. Il est doté de 2 cours extérieurs et d'un club house qui a été rénové récemment.

Il dispose de la salle polyvalente quand la météo ne permet pas jouer à l'extérieur. La saison 2019-2020 s'est soldée avec 80 licenciés (47 jeunes et 33 adultes). Suite au Covid, la saison redémarre timidement avec 60 licences à ce jour.

Ce sont environ 13 heures de cours qui sont données chaque semaine par 4 enseignants : Marie remplace Dylan, Jean Luc le plus ancien de notre équipe, Alain depuis l'an passé et Alexandre notre nouvel entraîneur.



Marie



Jean Luc



Alexandre



Alain

Chaque année une raquette est offerte aux plus jeunes licenciés.



L'an passé, très peu d'épreuves ont pu se dérouler. Les raquettes ado se sont déroulées à Reims début mars, 3 de nos jeunes licenciées y ont participé.



Malheureusement, nous n'avons pu organiser le traditionnel NOEL du tennis.

Les cours pour les jeunes viennent tout juste de reprendre. Quant aux adultes, nous n'avons pas la date exacte pour la reprise de la pratique en intérieur. Les adultes ont la seule possibilité de jouer en extérieur si la météo le permet. Les cours extérieurs ont été nettoyés, ce qui les rend un peu plus praticables, mais soyez prudents.

Une équipe dame est inscrite pour la coupe des fines bulles, une autre pour les raquettes FFT et une autre également pour les raquettes ados et plusieurs équipes pour les championnats jeunes et sénior.

Quelques évènements à retenir si tout va bien

- Loto en avril
- Tournoi galaxie (pour les très jeunes) les 5 et 6 juin 2021
- Tournoi jeunes du 10 au 20 juin 2021
- Tournoi open du 24 juin au 11 juillet 2021
- TMC DAMES 17 juillet 2021.

Si vous êtes intéressé pour essayer de taper la petite balle jaune, renseignements au 06.16.49.47.48.

L'actualité du Club de football...

Deux médailles, deux diplômes et quelques coupes : des instants de petits et grands bonheurs retrouvés.



Mardi 13 octobre au soir, dans un salon de l'Hostellerie du MONT-AIME, à BERGERES les VERTUS, une sympathique réunion organisée à l'initiative d'Alain LABARRE avait pour objet de remettre deux médailles de Vermeil et les diplômes décernés par la Ligue du GRAND EST de Football à deux grands serviteurs du football local.

Madame Elisabeth et Monsieur Serge LEPAGE, Dirigeante et Dirigeant bénévoles émérites - pendant près d'un demi-siècle - de l'A.S.F BERGERES les VERTUS en étaient les récipiendaires.

Quelques Membres de ladite Association et ceux du Bureau du Comité Directeur du District MARNE étaient présents.

Lors d'une émouvante et conviviale cérémonie, furent mis en valeur le courage, la discrétion, la grande implication de ce couple exceptionnel qui a payé de sa personne afin que le football vive passionnément dans leur commune.

Avec un brin de nostalgie, de merveilleux souvenirs et de plaisantes anecdotes ressurgirent au cours de la soirée.



Grâce à eux et à leurs successeurs, ce Club du milieu rural a connu sportivement et socialement de belles heures d'amitié et de complicité qui se sont érodées au fil du temps et des générations. Pour de multiples raisons dont, entre autres, celle liée à la pandémie sévissant actuellement, les réformes des territoires et les évolutions des mentalités ou des comportements, l'association a été, contrainte et forcée, mise en sommeil.

L'histoire n'étant qu'un éternel recommencement, il suffirait de bien peu de choses pour retrouver dans les années à venir les plaisirs et les joies simples d'antan que seule la ruralité peut nous offrir gracieusement.

Encore Félicitations et Merci à Elisabeth, à Serge et à Alain.

Gérard Cassegrain

L'actualité de l'APE, des écoles et la micro crèche

Avec cette période sanitaire particulière : annulation du bébé broc, du carnaval, de la kermesse des écoles, d'Halloween...

Le lâcher de ballons de juillet ayant dû lui aussi être annulé, l'APE a souhaité avec cette enveloppe offrir quelques présents aux écoles selon leur choix : des dictionnaires pour l'école élémentaire, des jeux ludiques éducatifs pour l'école maternelle.



Pour la vente des fleurs de la Toussaint, l'APE a pu la maintenir mais de justesse.



Pour cette période de fête, et le Père Noël étant bien occupé, la mère Noël est venue distribuer aux enfants des écoles et de la crèche des cadeaux et chocolats bien appréciés... Nous la remercions tous de sa gentillesse !



Les cérémonies 2020

L'année a été bien évidemment compliquée, les trois cérémonies se sont déroulées en comité restreint, du fait de la crise sanitaire à ces différentes périodes.

- Voeux 2020

Environ 80 personnes étaient présentes aux Voeux du Maire : discours accompagné d'une flûte de champagne et de galettes des rois.



- Cérémonie 14 juillet 2020



- Cérémonie 8 mai 2020



- Cérémonie 11 novembre 2020





Les naissances

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

- LANTENOIS Théa Marguerite Nadia
le 02 avril 2020 à Bezannes
- GORISSE ROY Joy
le 12 juin 2020 à Châlons-en-Champagne
- DENEUFCHÂTEL Léo Luka Enzo
le 10 août 2020 à Reims
- BRISSON Romy Adèle Faustine
le 04 septembre 2020 à Epernay
- LEROY Capucine Claire
le 16 septembre 2020 à Bezannes
- LELONG Enzo
le 21 novembre 2020 à Epernay



Les pacs

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux familles.

- MAXIMY Wendy et DECROUY Enguerran
le 19 juin 2020
- LOCHE Angélique et DEPOILLY Jean
le 25 juillet 2020
- LELONG Johann et DOYET Chloé
le 10 novembre 2020



Les mariages

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux familles.

- DAVERDON François-Julien et GOIDESCU Luisa-Elena
le 12 septembre 2020
- JAZERON Amélie et VOISEMBERT Benoît
le 08 août 2020



Les décès

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles.

- PERROT Roger Paul Gaston
le 28 avril 2020
- ROSET Ghislaine Eva Claudine née RAVILLION
le 19 juillet 2020
- MALIN Yolande Henriette Camille née VAUTRELLE le 28 septembre 2020
- LAURENT Robert Alfred
le 06 novembre 2020
- BARTHELEMY Claudette Cécile née LEFEVRE
le 24 novembre 2020
- Denis CHAMPION
le 21 décembre 2020

Les numéros et les adresses utiles

112

Urgences médicales

15

Samu

17

Gendarmerie

18

**Pompiers bénévoles de
Bergères-les-Vertus ou Centre
de secours de Vertus**



Astreinte Eau
06.76.75.68.17



Astreinte Gaz
08.00.47.33.33



Astreinte Electricité
09.72.67.50.51



**Maison De Santé
Pluridisciplinaire (Vertus)**
03.26.52.31.47



Centre anti-poison
03 83 32 36 36



Pharmacies de garde
32 37 - www.3237.fr



**Urgence pour les personnes
sourdes et malendantes**
www.urgence114.fr



SOS Amitié
51100 Reims
03 26 05 12 12



Caisse d'Allocations Familiales
0 810 25 51 10
www.caf.fr



Mairie de Bergères-les-Vertus
03.26.52.23.39 / 06.70.08.83.09



**Communauté d'Agglomération
Epernay, Coteaux et Plaine de
Champagne**

Site de la Communauté d'Agglomération Epernay et
Pays de Champagne où l'on retrouve les missions,
les horaires, les démarches et services...
www.epernay-agglo.fr

Le conseil municipal

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté pour créer ou non des commissions municipales et pour décider du nombre de membres qui les composent.

Madame le Maire est Présidente d'honneur de toutes les commissions.

Le conseil municipal de Bergères les Vertus se compose ainsi pour le mandat 2020 - 2026 :



Mme Eva VAUTRELLE

Maire

Conseillère Communautaire
Membre de toutes les commissions



M. Gwennael GIRAULT

1er adjoint

- Commission d'Appel d'offres
- Commission listes électorales
- Délégué au Comité Syndical du SIEM
- Comité des fêtes
- Viticulture - agriculture - suivi foncier non bâti
- Entretien courant du village
- Budget / finances



Mme Jeannine MONCUI

3ème adjoint

- Commission d'Appel d'offres
- Comité des fêtes
- Entretien courant du village
- Projets d'aménagement
- Budget / finances
- Anciens / CCAS



M. Robin CHAMPION

Conseiller municipal

- Comité des fêtes
- Viticulture - agriculture - suivi foncier non bâti
- Projets d'aménagement
- Politique événementielle, communication et numérique



Mme Karine RAGAZZOLI

2ème adjoint

- Commission d'Appel d'offres
- Comité des fêtes
- Entretien courant du village
- Projets d'aménagement
- Budget / finances
- Anciens / CCAS



Mme Sophie COUTANT

Conseillère municipale

- Comité des fêtes
- Projets d'aménagement
- Budget / finances
- Relation avec les associations, la jeunesse et sports
- Politique événementielle, communication et numérique



M. Jean-François VALLOIS

Conseiller municipal

- Commission d'Appel d'offres
- Comité consultatif des sapeurs-pompiers
- Comité des fêtes
- Entretien courant du village
- Projets d'aménagement



M. Stéphane LEROY

Conseiller municipal

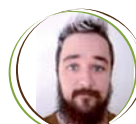
- Comité des fêtes
- Projets d'aménagement
- Budget / finances
- Politique événementielle, communication et numérique



M. Eric GILLAIN

Conseiller municipal

- Comité des fêtes
- Viticulture - agriculture - suivi foncier non bâti
- Entretien courant du village
- Projets d'aménagement



M. Kévin DOURY

Conseiller municipal

- Comité des fêtes
- Viticulture - agriculture - suivi foncier non bâti
- Entretien courant du village
- Politique événementielle, communication et numérique



Mme Anne-Sophie VALLOIS

Conseillère municipale

- Commission d'Appel d'offres
- Correspondante Défense
- Comité des fêtes
- Projets d'aménagement
- Budget / finances
- Affaires scolaires et périscolaires
- Politique événementielle, communication et numérique



M. Julien BEAUJET

Conseiller municipal

- Commission d'Appel d'offres
- Comité des fêtes
- Entretien courant du village
- Projets d'aménagement
- Politique événementielle, communication et numérique



Mme Cloé LAYAT

Conseillère municipale

- Comité des fêtes
- Affaires scolaires et périscolaires



M. Patrick LHEUREUX

Conseiller municipal

- Commission d'Appel d'offres
- Comité des fêtes
- Commission listes électorales
- Viticulture - agriculture - suivi foncier non bâti
- Entretien courant du village
- Espaces aquatiques



M. José ROSET

Conseiller municipal

- Commission d'Appel d'offres
- Correspondant sécurité routière
- Comité consultatif des sapeurs-pompiers
- Comité des fêtes
- Viticulture - agriculture - suivi foncier non bâti
- Entretien courant du village
- Anciens / CCAS



ILLIWAP

Suivez l'actualité de la Mairie de Bergères-les-Vertus en temps réel avec l'application Illiwap.

La commune met à disposition gratuitement l'application **ILLIWAP**.

Mise en place d'une nouvelle option pour Illiwap Bergères-les-Vertus, le **signalement citoyen** : les habitants ont désormais la possibilité d'effectuer des signalements à la Commune et donc de nous remonter des informations en temps réel.

Par exemple : animal mort, animal dangereux ou errant, arbres, décharge sauvage, tonte, éclairage public, fuites, saletés, véhicules épaves...

Événements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, alerte météo, etc. Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement **3 étapes** !

1 Téléchargez l'application illiwap Depuis votre Google Play (Android) ou votre App Store (iOS).



Entrez "illiwap" dans la barre de recherche. Une fois l'application trouvée, cliquez sur le bouton "Installer" pour télécharger l'application sur votre smartphone. Tout est **GRATUIT** et **SANS PUBLICITE**.



2 Recherchez votre commune "votre station" en tapant Bergères-Les-Vertus dans la barre de recherche ou en scannant son QRCode via le scanner situé en haut à droite de votre application.



3 Suivez votre commune Cliquez sur le bouton **SUIVRE** pour vous abonner à l'actualité de la commune



Recevez les notifications sur votre smartphone

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier.

GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement.



Résultats du sondage 2020 du bulletin municipal

Afin d'améliorer la qualité de notre bulletin municipal, un sondage de satisfaction a été "conduit auprès des concitoyens de Bergères-Les-Vertus afin de coller aux mieux à leurs attentes. La participation à cette enquête s'est déroulée de manière anonyme.

270 questionnaires ont été distribués sur l'ensemble de la commune en date du 3 novembre 2020. 70 questionnaires ont été retournés entre le 04 et le 19 novembre 2020. Ceci représente un taux de participation de 25,92%.

Appréciation	Toujours	Quand un sujet vous intéresse	Jamais
Question 1 / Lisez-vous le bulletin municipal "BERGERES INFOS" ?	97,14%	2,86%	0,00%

Appréciation	En entier ou presque	Seulement certains articles	Juste feuilleté
Question 2 / Comment lisez-vous le Bulletin municipal ?	89%	11%	0%

Appréciation	Dans l'ordre des pages	En allant directement à l'article qui vous intéresse
Question 3 / Vous lisez le bulletin municipal ?	89%	11%

Question 4 / Que pensez-vous de l'aspect général du bulletin ?				
Appréciation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Insatisfaisant
Le bulletin municipal est agréable à lire ?	44,29%	50,00%	5,71%	0,00%
La mise en page est claire et aérée ?	42,86%	45,71%	11,43%	0,00%
Les thèmes et/ou articles abordés sont variés ?	38,57%	54,29%	7,14%	0,00%
Les articles sont bien organisés, on s'y repère facilement ?	38,57%	50,00%	11,43%	0,00%
Appréciation globale	41,07%	50,00%	8,93%	0,00%

Résultats du sondage 2020 du bulletin municipal suite...

Appréciation	Trop de photos	Suffisamment de photos	Pas assez de photos
Question 5 / Que pensez-vous des photographies ?	1,43%	75,71%	22,86%

Appréciation	Trop de textes	Suffisamment de textes	Pas assez de textes
Question 6 / Que pensez-vous des textes ?	0,00%	91,43%	8,57%

Appréciation	Complètes	Trop détaillées	Trop succinctes
Question 7 / Les informations vous semblent ?	84,29%	4,29%	11,42%

Question 8 / Quels-sont les sujets qui vous intéressent ? (plusieurs réponses possibles)	
Appréciation	réponses
Le mot du Maire	14,90%
Compte-rendu de séance	12,63%
Urbanisme, travaux, grands projets	14,14%
Vie associative	13,38%
Petite enfance, écoles	10,61%
APE	9,09%
Jeunesse (activités, loisirs, insertion...)	10,60%
Etat-civil	14,14%
Sans avis	0,51%
Appréciation globale	100%

*Résultats du sondage 2020
du bulletin municipal
suite...*

Question 9 : Aimeriez-vous avoir des informations sur d'autres thèmes	
Appréciation	réponses
Liste des entreprises et artisans du village et actualités	25,93%
Faire découvrir la passion d'un habitant	3,70%
Communiquer l'actualité du village via Illiwap	11,11%
Mise en place d'une liste d'entreprises pour le click and collect	3,70%
Mise en place de petites annonces	7,41%
Actualité des associations	7,41%
Connaitre la situation d'endettement de la commune	3,70%
Actualités, manifestations et projets de la commune	22,22%
Mise en place d'un agenda et des manifestations à venir au village	3,70%
Les concours dans le village (maison fleuries, décoration de Noël)	3,70%
Actualités des seniors	3,70%
L'histoire du village (textes, photos et témoignages)	3,70%
Appréciation globale	100%

Résultats du sondage 2020 du bulletin municipal suite...

Question 10 : Avez-vous d'autres suggestions, commentaires ?	
Appréciation	réponses
Demande d'autres activités sportives "Rugby..."	9,09%
Faire des résumés des compte-rendus de séance	18,18%
Format imprimé du bulletin à conserver	18,18%
Photos de meilleure qualité	18,18%
Etat-civil à chaque bulletin (nouveaux habitants, naissances, décès et procédures...)	18,18%
Avoir plus de bulletins municipaux dans l'année	18,18%
Appréciation globale	100%

Appréciation	Une femme	Un homme
Vous êtes :	60,00%	40,00%

Appréciation	- de 20 ans	Entre 20 et 29 ans	Entre 30 et 39 ans	Entre 40 et 59 ans	+ de 60 ans
Vous avez :	1,43%	2,86%	10,00%	37,14%	48,57%

Etudiant	Actif	Sans activité	Retraité
0,00%	47,14%	1,43%	51,43%

Résultats du sondage 2020 du bulletin municipal suite...

L'analyse en quelques mots :

On constate que le bulletin municipal est très apprécié pour 97% des sondés et lu dans son entièreté pour 89%.

- L'aspect général du bulletin municipal est très apprécié pour 41% et apprécié pour 50%.

Néanmoins, on note une demande d'avoir une mise en page plus aérée et une organisation plus facile pour plus de 11% des sondés.

- Sur l'aspect des contenus, le taux de satisfaction est de 75% pour les photos et 91% pour les textes. Il faudra néanmoins être vigilant sur la qualité et le nombre de photos et de textes.

Nous nous devons de bien répartir sur l'ensemble du bulletin la proportion des contenus pour chaque thème.

Nous pourrions néanmoins, faire pour des projets importants, des "reportages photos" et mettre en avant « A la une » 1 ou 2 projets en cours ou à venir.

- Sur le bulletin actuel, tous les sujets sont lus avec une proportion plus ou moins égale.

Par contre, il est demandé, pour le futur bulletin municipal, de mettre en avant nos entreprises, nos artisans et leurs actualités.

- Une liste complète des associations et leurs actualités.

- Les actualités, les manifestations et les projets de la commune à venir par le biais d'un agenda et/ou calendrier.

- Faire des compte-rendus de séance et ne pas attendre l'impression d'un futur bulletin municipal, il faudra communiquer via Illiwap la date de mise en ligne des compte-rendus, faire un lien vers notre site internet et promouvoir d'autres actualités.

- Mieux connaître son voisin en développant le thème de l'état-civil.

- Faire un lien avec le numérique grâce à notre site internet et surtout Illiwap, support qui, aujourd'hui, rassemble plus de 240 inscrits dans notre commune sur 270 foyers.

- Des thèmes tels que : mise en place des petites annonces, l'histoire de notre village, la mise en place de concours dans Bergères-Les-Vertus (maison fleuries, décoration de Noël) devront être abordés, Attention, il existe déjà des livres, des sites internet et autres supports sur lesquels nous pourrions nous appuyer.

- Enfin, il est demandé de faire plus de bulletins municipaux car 18% des sondés souhaitent 3 ou 4 bulletins par an.